

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 16, 2022

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met with videoconference this day at 2:01 p.m. [ET] to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 19 and 20 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures; and examine and report on issues relating to security and defence in the Arctic.

Senator Tony Dean (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. I'm Tony Dean, senator from Ontario and chair of the committee. I'm joined today by my fellow committee members Senator Jean-Guy Dagenais, Quebec, the deputy chair; Senator Dawn Anderson, Northwest Territories; Senator Peter Boehm representing Ontario; Senator Boisvenu representing Quebec; Senator Dalphond representing Quebec; Senator Donna Dasko, Ontario; Senator Marty Deacon, Ontario; Senator Mobina Jaffer representing British Columbia; Senator David Richards representing New Brunswick; Senator Larry Smith, Quebec; and Senator Hassan Yussuff, Ontario.

Today we begin our examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 19 and 20 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures.

In the first panel we welcome, to address Division 19, which includes amendments to the Corrections and Conditional Release Act, from Public Safety Canada, Mr. Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Crime Prevention Branch and from Correctional Service of Canada, Mr. Luc Bisson, Director General, Strategic Policy and Planning. To address Division 20, which includes amendments to the Customs Act, from Canada Border Services Agency we have Mr. Doug Band, Director General, Trade and Anti-Dumping Program Directorate and Alex Lawton, Executive Director, from the same directorate.

Thank you all for joining us today by video conference. We will now begin by inviting you to provide your opening remarks, to be followed by questions from our members. We'll open with comments on Division 19 from Public Safety Canada. Mr. Westmacott, you may begin when you are ready.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 16 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur des éléments des sections 19 et 20 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures; et pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique.

Le sénateur Tony Dean (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je m'appelle Tony Dean, et je suis sénateur de l'Ontario et président du comité. Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues du comité : le sénateur Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec et vice-président; la sénatrice Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; le sénateur Peter Boehm, qui représente l'Ontario; le sénateur Boisvenu, qui représente le Québec; le sénateur Dalphond, qui représente aussi le Québec; la sénatrice Donna Dasko, de l'Ontario; la sénatrice Marty Deacon, de l'Ontario; la sénatrice Mobina Jaffer, qui représente la Colombie-Britannique; le sénateur David Richards, qui représente le Nouveau-Brunswick; le sénateur Larry Smith, du Québec; et le sénateur Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Nous commençons aujourd'hui notre examen de la teneur des éléments des sections 19 et 20 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Pour notre premier groupe de témoins, avec lequel nous nous pencherons sur la section 19, qui comprend des modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, nous accueillons M. Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire des services correctionnels et de la justice pénale, Secteur de la prévention du crime, de Sécurité publique Canada; et M. Luc Bisson, directeur général, Politiques et planification stratégiques, de Service correctionnel Canada. Pour aborder la section 20, qui comprend des modifications à la Loi sur les douanes, nous accueillons M. Doug Band, directeur général, et M. Alex Lawton, directeur exécutif, tous deux de la Direction des programmes commerciaux et antidumping de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Merci à vous tous de vous joindre à nous aujourd'hui par vidéoconférence. Nous allons maintenant commencer en vous invitant à faire vos observations liminaires, qui seront suivies des questions des membres du comité. Nous allons commencer par les commentaires de Sécurité publique Canada sur la section 19.

Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Crime Prevention Branch, Public Safety Canada: Thank you for the opportunity to speak with you today. I am joined today by my colleague Luc Bisson, Director General of Strategic Policy and Planning at Correctional Service of Canada. I'm joining you from the unceded lands of the Anishinaabe Algonquin Nation. I'm grateful to have the opportunity to be streaming from their territory.

I am pleased to provide opening remarks to introduce the initiative under Division 19 of Part 5 of Bill C-19, which seeks to ensure that the use of dry cells complies with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Dry cells are one of many tools used by the Correctional Service of Canada to prevent the introduction of contraband, such as drugs and weapons, into federal penitentiaries. For reference, dry cells are cells without plumbing or running water. Inmates in dry cells are kept under constant observation so that any contraband that is expelled cannot be hidden, destroyed or manipulated.

We know that the introduction of contraband into institutions can have serious impacts on the health and safety of the individual. The presence of contraband is also a significant and pervasive security threat to the institution, placing the safety of all inmates and staff at risk.

As outlined in section 51 of the Corrections and Conditional Release Act as it appears today, if the institutional head is satisfied that there are reasonable grounds to believe that an inmate has ingested contraband or is carrying contraband in a body cavity, they may authorize the detention of an inmate in a dry cell.

While current legislation and policies do not provide a maximum amount of time an inmate can spend in a dry cell, in practice, placements rarely exceed five days and are typically shorter. Procedural safeguards are in place regarding dry cells, including the requirement that the institutional head review the placement on a daily basis. The Assistant Deputy Commissioner of Correctional Operations at Regional Headquarters is notified of any placement exceeding 72 hours.

For your information, in their decision of November 12, 2021, the Nova Scotia Supreme Court found that section 51(b) of the Corrections and Conditional Release Act violated section 15 of the Charter, as it discriminated against inmates who are believed

Monsieur Westmacott, vous pouvez prendre la parole si vous êtes prêt.

Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire des services correctionnels et de la justice pénale, Secteur de la prévention du crime, Sécurité publique Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue, Luc Bisson, directeur général, Politiques et planification stratégiques, au Service correctionnel du Canada. Je me trouve actuellement sur les terres non cédées de la nation algonquine anishinabe. Je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de comparaître par vidéoconférence depuis leur territoire.

Je suis heureux de faire des observations liminaires pour présenter cette initiative en vertu de la section 19 de la partie 5 du projet de loi C-19, qui vise à assurer que l'utilisation des cellules nues est conforme à la Charte canadienne des droits et libertés.

Les cellules nues sont l'un des nombreux outils utilisés par Service correctionnel du Canada pour prévenir l'introduction d'objets interdits, par exemple des drogues ou des armes, dans les pénitenciers fédéraux. Pour référence, les cellules nues sont des cellules sans équipement sanitaire ni eau courante. Les détenus placés dans des cellules nues sont constamment surveillés afin d'empêcher toute contrebande d'être cachée, détruite ou manipulée.

Nous savons que l'introduction d'objets interdits dans les établissements peut avoir de graves répercussions sur la santé et la sécurité de l'individu. La présence de contrebande constitue également une menace importante et omniprésente pour la sécurité de l'établissement, mettant en danger la sécurité de tous les détenus et du personnel.

Selon l'article 51 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition telle qu'elle existe aujourd'hui, le directeur peut, s'il est convaincu qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un détenu a dissimulé dans une cavité corporelle ou ingéré un objet interdit, autoriser l'isolement en cellule nue.

Aucune limite de temps n'est prescrite par la loi et la politique pour le placement en cellule nue, mais en pratique, les placements dans des cellules nues ont rarement dépassé cinq jours et sont habituellement plus courts. Des garanties procédurales sont en place en ce qui concerne les cellules nues, notamment l'obligation pour le directeur d'examiner le placement sur une base quotidienne. Le sous-commissaire adjoint, Opérations correctionnelles, à l'administration régionale, est informé de tout placement dépassant 72 heures.

À titre d'information, dans sa décision rendue le 12 novembre 2021, la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a conclu que l'alinéa 51b) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la LSCMLC, contrevenait à

to be carrying contraband in their vagina. As contraband in the vagina is not expelled in the same manner or at the same pace as contraband in the digestive tract, this leads to the potential for inmates with vaginas to be subject to a longer dry cell placement, well beyond durations faced by inmates who may have ingested contraband or concealed it in their rectum. Accordingly, the court found this use of dry cells to be unconstitutional, declaring section 51(b) to be of no force and effect in Nova Scotia. They provided Parliament with six months to amend the legislation to address the issue.

In order to preserve the use of dry cells as an important tool to support institutional security, Public Safety Canada and the Correctional Service of Canada are seeking to amend the CCRA provisions related to dry cells to ensure that their use complies with the Charter.

The proposed amendments specify the use of dry cells for the seizure of contraband only where there are reasonable grounds to believe it has been ingested or is being carried in the rectum. As noted earlier, prior to these amendments, the use of dry cells could also be used if there are reasonable grounds to believe that contraband was concealed in the vagina. This would no longer be the case going forward. This ensures that, when dry cells are used, there is a reasonable expectation that the contraband will be expelled. In addition, the amendments dictate that any inmate held in a dry cell will receive a visit from a registered health care professional once a day.

Allowing for the Charter-compliant and appropriate use of dry cells in all regions across Canada will help the Correctional Service of Canada continue to prevent the entry of contraband into its institutions, promoting a safe and secure environment for inmates and staff.

CSC continues to research and explore new technologies and practices, such as the use of body scanners, to better facilitate the detection and seizure of contraband while exercising the reasonable, safe, secure and humane control that is central to its mandate. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Westmacott.

We will proceed now to Mr. Band of the Canada Border Services Agency. Mr. Band, please proceed when you are ready.

l'article 15 de la Charte parce que celui-ci est discriminatoire à l'égard des détenus soupçonnés de transporter des objets interdits dans leur vagin. Étant donné que les objets interdits dans le vagin ne sont pas expulsés de la même façon ou au même rythme que les objets interdits dans le tube digestif, il est possible que les détenus ayant un vagin fassent l'objet d'un placement plus long dans une cellule nue, soit au-delà de la durée pour les détenus qui ont peut-être ingéré de la contrebande ou qui l'ont dissimulée dans leur rectum. Par conséquent, la cour a conclu que cette utilisation de cellules nues était inconstitutionnelle, a déclaré que l'alinéa 51b) était inopérant en Nouvelle-Écosse et a donné au Parlement six mois pour modifier la loi afin de régler la question.

Afin de préserver l'utilisation des cellules nues comme outil important à l'appui de la sécurité en établissement, Sécurité publique Canada et le Service correctionnel du Canada cherchent à modifier les dispositions de la LSCMLC relatives aux cellules nues pour s'assurer que leur utilisation est conforme à la Charte.

Les modifications proposées visent à restreindre la détention dans les cellules nues afin qu'elle ne soit permise que lorsque le directeur de l'établissement a des motifs raisonnables de croire qu'un détenu a ingéré des objets interdits ou que des objets interdits sont transportés dans le rectum du détenu. Comme je l'ai mentionné plus tôt, sans ces modifications, les cellules nues pouvaient également servir lorsqu'il y avait des motifs raisonnables de croire que de la contrebande était dissimulée dans le vagin. Ce ne serait plus le cas à l'avenir. Cela garantit que, lorsque des cellules nues sont utilisées, on peut raisonnablement s'attendre à ce que la contrebande soit expulsée. En outre, les modifications prévoient que tout détenu placé dans une cellule nue recevra la visite d'un professionnel de la santé agréé une fois par jour.

L'utilisation appropriée, et conforme à la Charte, des cellules nues dans toutes les régions du Canada aidera le Service correctionnel du Canada à continuer de prévenir l'entrée d'objets interdits dans ses établissements, favorisant ainsi un environnement sûr et sécuritaire pour les détenus et le personnel.

Le Service correctionnel du Canada continue de chercher et d'explorer de nouvelles technologies et pratiques, comme l'utilisation de scanners corporels, afin de mieux faciliter la détection et la saisie d'objets interdits tout en exerçant le contrôle raisonnable, sécuritaire et humain qui est au cœur de son mandat. Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Westmacott.

Nous passons maintenant à M. Band de l'Agence des services frontaliers du Canada. Monsieur Band, vous pouvez procéder lorsque vous êtes prêt.

[Translation]

Doug Band, Director General, Trade and Anti-Dumping Program Directorate, Canada Border Services Agency: It is a pleasure to be here today to present for your consideration proposed legislative amendments to the Customs Act. With me is my colleague, Alex Lawton, as has been mentioned. He is the executive director responsible for compliance enforcement in our trade and anti-dumping programs.

There are two distinct groups of amendments that I'd like to speak to today, both of which modernize the CBSA's administration of Canada's customs duties regime.

[English]

It may surprise some senators to know that, unlike the CRA, today, the CBSA's revenue assessment and management functions are largely paper-based and manually processed. The first group of amendments addresses this reality by changing the Customs Act to allow the CBSA to electronically administer and enforce Canada's revenue-related customs processes. In so doing, industry would also gain the ability to send the CBSA many custom-related documents — for example, accounting documents — electronically.

[Translation]

These changes address the many requests that the CBSA has received from stakeholders to transition away from paper-based processing in order to improve the efficiency of border management.

[English]

The second group of amendments are to clarify liability for the payment of duties and taxes, particularly for e-commerce shipments to individual consumers, where intermediaries — often customs brokers — are taking on responsibility for declaring the duties and taxes owing and for submitting the required accounting documentation.

Some ambiguity surrounding payment liability in these situations arose due to fast-changing e-commerce business models and also as a result of a 2020 decision by the Canadian International Trade Tribunal.

The proposed amendments provide legal clarity and predictability for both the CBSA and business, adding a new type of importer to the “owner and importer” identified in the Customs Act that is called “the importer of record,” and the importer of record is one that is jointly and severally liable for

[Français]

Doug Band, directeur général, Direction des programmes commerciaux et antidumping, Agence des services frontaliers du Canada : J'ai le plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour vous présenter des modifications législatives proposées à la Loi sur les douanes. Je suis accompagné de mon collègue, Alex Lawton, comme il a été mentionné. Il est directeur exécutif responsable de l'application de la conformité dans nos programmes commerciaux et antidumping.

Il y a deux groupes distincts de modifications dont j'aimerais vous parler aujourd'hui. Tous deux modernisent l'administration, par l'agence, du régime des droits de douane du Canada.

[Traduction]

Certains sénateurs seront peut-être étonnés d'apprendre que, contrairement à l'Agence du revenu du Canada, les fonctions d'évaluation et de gestion des revenus de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, sont aujourd'hui largement basées sur le papier et traitées manuellement. Le premier groupe de modifications y répond en changeant la Loi sur les douanes pour permettre à l'ASFC d'administrer et d'appliquer les processus douaniers du Canada liés aux recettes par voie électronique. Ce faisant, l'industrie gagnerait également la possibilité d'envoyer électroniquement à l'ASFC de nombreux documents relatifs aux douanes, par exemple des documents comptables.

[Français]

Ces modifications répondent directement aux nombreuses demandes que l'agence a reçues de la part d'intervenants pour s'éloigner du traitement papier afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des frontières.

[Traduction]

Le deuxième groupe de modifications vise à clarifier la responsabilité du paiement des droits et taxes, en particulier pour les envois découlant du commerce électronique aux consommateurs individuels, lorsque les intermédiaires, souvent des courtiers en douane, prennent la responsabilité de déclarer les droits et taxes dus et de soumettre les documents comptables requis.

L'ambiguïté entourant la responsabilité du paiement dans ces situations est apparue en raison de l'évolution rapide des modèles commerciaux du commerce électronique et a été soulignée par une décision rendue en 2020 par le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Les modifications fournissent une clarté juridique et une prévisibilité tant pour l'ASFC que pour les entreprises en ajoutant un nouveau type d'importateur, appelé « importateur officiel », comme étant celui qui est conjointement et solidairement responsable des droits et taxes dus. L'importateur

duties and taxes owing. The importer of record will simply be the entity that specifies itself as the importer on accounting documents that are submitted to the CBSA.

I want to underscore for senators that the amendments address only duty and tax liability and do not alter any existing liability for health, safety, security or any other existing liability under the Criminal Code.

Honourable senators, these amendments are critical to the modernization of Canada's customs duties regime.

[*Translation*]

Thank you very much for your time today and I look forward to answering your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you very much for your opening statement, Mr. Band.

We'll now proceed to questions. I note that this panel must finish at 2:55 p.m. In order to allow for as many questions as possible, we will be allotting four minutes for each question including the answer. I ask that you keep your questions succinct and that you identify the witness to whom your question is directed. I would like to offer the first question to our deputy chair, Senator Dagenais. Over to you.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My first question is for Mr. Band. Mr. Band, I would like to talk to you about the impact of e-commerce on the screening of commercial goods. As you know, Amazon, Wayfair and the postal service have never been so busy. Has the Border Services Agency's technical capacity and cargo screening capacity been adjusted or corrected to be effective, or are there a lot of goods that can slip through the cracks because of the daily volume?

Mr. Band: Thank you very much for the question, Senator. That is absolutely the case.

[*English*]

Without question, we have seen an explosion in volumes and thereby revenues associated with major e-commerce entities of the type that you have mentioned.

Like any customs agency around the world, Canada is struggling to keep pace with that. There is no shame in admitting that. We do have a program called the Courier Low Value

officiel sera tout simplement l'entité qui se désigne comme l'importateur sur les documents comptables soumis à l'ASFC.

Je tiens à souligner pour les sénateurs que les modifications ne concernent que la responsabilité en matière de droits et de taxes et ne modifient pas les responsabilités existantes en matière de santé, de sûreté et de sécurité, ou les responsabilités existantes en vertu du Code criminel.

Honorables sénateurs, ces modifications sont essentielles à la stratégie de modernisation du régime des droits de douane du Canada.

[*Français*]

Je vous remercie beaucoup de votre temps aujourd'hui et j'ai hâte de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup pour votre déclaration liminaire, monsieur Band.

Nous passons maintenant aux questions. Je mentionne que nous pourrions discuter avec ce groupe de témoins jusqu'à 14 h 55. Pour pouvoir poser le plus de questions possible et écouter les réponses, les sénateurs disposeront chacun de quatre minutes. Je vous demande d'être brefs et de nommer le témoin à qui vos questions s'adressent. J'aimerais d'abord donner la parole à notre vice-président, le sénateur Dagenais. Vous avez la parole.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma première question s'adresse à M. Band. Monsieur Band, j'aimerais vous parler de l'impact du commerce électronique sur le contrôle des marchandises commerciales. Comme vous le savez, Amazon, Wayfair et le service postal n'ont jamais été autant sollicités. Les moyens techniques et la capacité de vérification des marchandises de l'Agence des services frontaliers ont-ils été ajustés ou corrigés pour être efficaces ou est-ce que beaucoup de marchandises peuvent échapper au contrôle à cause du volume quotidien?

M. Band : Merci beaucoup pour la question, sénateur. C'est absolument le cas.

[*Traduction*]

Il ne fait aucun doute que nous avons assisté à une explosion des volumes et, par conséquent, des revenus associés aux grandes entités de commerce électronique, comme celles que vous venez de mentionner.

Comme toute agence douanière dans le monde, celle du Canada a du mal à suivre le rythme. Il n'y a pas de honte à l'admettre. Nous avons mis sur pied le Programme des

Shipment Program, or CLVS Program, which has rules that allow for the rapid movement of those goods that are presented by couriers. In this proposal here, we are making sure that as those business models and as those players continue to grow and expand their e-commerce capabilities and interests, that they do so fully aware that there are liability and risk from a revenue standpoint to some of those activities. In particular, with this amendment, we're saying that we believe that the entity that declares itself at the time of accounting to be the importer is, in fact, the importer and that they, along with the owner — in many cases, the consumer — and the importer-proper can all be held severally liable for the duties and taxes.

That gives us the ability to address some ambiguity in the law that arose out of a 2020 Canadian International Trade Tribunal decision which held that CBSA could not hold an entity, a broker or a freight-forward jointly liable for duties/taxes when they had been using their business number to clear customs and to account for the monies owing. That in itself wasn't sufficient.

So, by virtue of this change, we will then be able to, when an entity — in many cases, a broker — uses their business number and offers the clearance services as well as the accounting services that many do, there will be the ability to ensure that the Canadian taxpayer and the Canadian government secure the revenues that are owed as a result of that importation.

The Chair: Thank you for that very clear and helpful answer, Mr. Band.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: My question is for Mr. Westmacott. In his 2019-20 report, the Correctional Investigator of Canada raises the issue that an inmate may be segregated in a dry cell until the removal of suspected contraband, thereby dispelling any reasonable expectations. The correctional investigator recommends that dry cell placements that exceed 72 hours be explicitly prohibited in federal corrections. I know from my own visits to federal institutions that this is done in a relatively respectful manner. Do you agree with the investigator's recommendation that segregation in a dry cell should be limited to 72 hours, whereas currently it can exceed 72 hours?

[*English*]

Mr. Westmacott: Thank you for the question. Rarely does the placement in the dry cell exceed 72 hours. However, the rationale for maintaining the potential for exceeding 72 hours is in special circumstances where it may exceed that time.

expéditions de faible valeur par messagerie, ou Programme des EFVM, dont les règles permettent le mouvement rapide des marchandises par messagerie. Dans la proposition à l'étude, nous voulons nous assurer que ces modèles commerciaux et ces acteurs, qui continuent de croître et d'étendre leurs capacités et leurs intérêts en matière de commerce électronique, sont pleinement conscients que certaines de ces activités comportent des responsabilités et des risques sur le plan des revenus. En proposant cette modification précise, nous disons que, selon nous, l'importateur est celui qui se déclare comme tel au moment de la déclaration en détail et que cette entité, de même que le propriétaire — dans de nombreux cas, le consommateur — et l'importateur officiel peuvent tous être tenus solidairement responsables des droits de douane et des taxes.

Cela nous permet d'éliminer une certaine ambiguïté juridique découlant d'une décision rendue en 2020 par le Tribunal canadien du commerce extérieur, selon laquelle l'ASFC ne pouvait pas tenir une entité, un courtier ou un transitaire conjointement responsables des droits de douane et des taxes lorsqu'ils utilisaient leur numéro d'entreprise pour dédouaner les marchandises et déclarer les sommes dues. Cela n'était pas suffisant en soi.

Ainsi, grâce à cette modification, lorsqu'une entité — dans bien des cas, un courtier — utilise son numéro d'entreprise et offre des services de dédouanement et de comptabilité, comme le font bon nombre de ces entités, nous pourrons faire en sorte que le contribuable canadien et le gouvernement canadien obtiennent les revenus qui sont dus à la suite de cette importation.

Le président : Merci de cette réponse très claire et utile, monsieur Band.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adresse à M. Westmacott. Dans son rapport 2019-2020, l'enquêteur correctionnel du Canada soulève qu'un détenu peut être isolé en cellule nue jusqu'à l'expulsion d'objets interdits soupçonnés, ce qui vient dissiper toute attente raisonnable. L'enquêteur correctionnel recommande que des placements en cellules nues qui excèdent une période de 72 heures soient explicitement interdits au sein des services correctionnels fédéraux. Je sais, pour avoir moi-même visité des établissements fédéraux, que cela se fait de manière relativement respectueuse. Êtes-vous d'accord avec la recommandation de l'enquêteur qui est de limiter à 72 heures l'isolement en cellule nue alors que, actuellement, cela peut excéder les 72 heures?

[*Traduction*]

M. Westmacott : Je vous remercie de la question. Il est rare que l'isolement en cellule nue excède une période de 72 heures. Cependant, la raison pour laquelle on maintient la possibilité de dépasser les 72 heures, c'est dans des circonstances particulières où cela pourrait prendre plus de temps.

I will also turn to my colleague Luc Bisson to see if he has a view to share.

[Translation]

Luc Bisson, Director General, Strategic Policy and Planning, Correctional Service of Canada Service: Thank you for the question, Senator Boisvenu. Essentially, imposing a maximum number of days, especially a 72-hour limit, is problematic, since there is no consensus among experts in the health field regarding the maximum number of days for substances or goods that should be expelled from the digestive system. In many cases, this occurs within two days, but it is very common for substances to take longer than 72 hours, even beyond a week, to be expelled from the digestive tract. This is why there is no limit and why, in essence, we make sure that we prepare for all the scenarios. It is important to note the measure that is being put forward with the addition of daily checks, that is, visits by health professionals who ensure that the inmate who is kept in segregation can receive the necessary medical care and follow-up. I hope that answers your question.

Senator Boisvenu: Yes, thank you. My next question is for the representatives of the Canada Border Services Agency. Mr. Band, Canada has been very innovative in terms of computerization. I'm thinking, for instance, of passport control, which was a shortcoming of the service. We could wait for long minutes in Dorval before going through the control because everything was done by hand. Now it's quick. How will this computerization process outlined in the law improve the services offered to citizens? I understand that the large import companies have a different procedure, but how will this change the lives of citizens when they return to Canada?

[English]

The Chair: Could we have a very brief answer to this one, please, because we've concluded? Very quickly, whoever wants to respond.

Mr. Band: Very quickly, the short answer is that these changes largely target the commercial activities of the border and, in particular, revenue-related activities. The beneficiaries will be companies.

It is part of a broader transformation and an automation of our revenue-management functions. There is a major IT project under way to automate much of what is currently in paper, and so the benefits will be reduced paperwork for business and better cycle times by virtue of having those things automated rather than having to send them in by mail and respond to them manually.

Je vais me tourner vers mon collègue, Luc Bisson, pour voir s'il souhaite également se prononcer là-dessus.

[Français]

Luc Bisson, directeur général, Politiques et planification stratégiques, Service correctionnel Canada : Merci pour la question, sénateur Boisvenu. Essentiellement, imposer un maximum de jours, surtout une limite de 72 heures, est problématique, puisqu'il n'y a pas de consensus auprès des experts dans le domaine de la santé en ce qui a trait au nombre de jours maximum pour des substances ou des biens qui devraient être expulsés du système digestif. Dans plusieurs cas, cela a lieu à l'intérieur de deux jours, mais il est très commun que les matières prennent plus que 72 heures, même au-delà d'une semaine, pour être expulsées du système digestif. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de limite et qu'essentiellement, on s'assure de répondre à l'ensemble des scénarios. Il est important de noter la mesure qui est mise de l'avant avec l'ajout de vérifications tous les jours, soit des visites de professionnels de la santé qui s'assurent que le détenu qui est maintenu en isolement peut avoir les soins et les suivis nécessaires sur le plan médical. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Boisvenu : Oui, merci. Ma prochaine question s'adresse aux représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada. Monsieur Band, le Canada a beaucoup innové sur le plan de l'informatisation. Je songe entre autres au contrôle des passeports qui était une lacune du service. On pouvait attendre de longues minutes à Dorval avant de passer au contrôle parce que tout était fait à la main. Maintenant, c'est rapide. En quoi ce processus d'informatisation indiqué dans la loi va-t-il améliorer les services offerts aux citoyens? Je comprends que les grandes sociétés d'importation ont une procédure différente, mais pour les citoyens, en quoi cela va-t-il changer leur vie lors de leur retour au Canada?

[Traduction]

Le président : Pourrions-nous avoir une réponse très brève à cette question, s'il vous plaît? Notre temps est écoulé, alors celui qui veut répondre devra faire vite.

M. Band : Je serai très bref. La réponse courte, c'est que ces modifications visent en grande partie les activités commerciales à la frontière et, en particulier, les activités liées aux recettes. Les bénéficiaires seront les entreprises.

Cela s'inscrit dans le cadre d'une transformation plus vaste et d'une automatisation de nos fonctions de gestion des recettes. Nous menons en ce moment un grand projet informatique pour automatiser la plupart des tâches effectuées actuellement sur papier. Par conséquent, l'automatisation de ces activités aura pour avantage de réduire la paperasserie pour les entreprises et d'améliorer les délais, car on n'aura plus à envoyer les documents par courrier et à y répondre manuellement.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much.

[English]

Senator Anderson: Thank you, witnesses. My question is regarding the CCRA.

Mr. Westmacott, you stated that the dry cells rarely exceed five days, and then you just said something about rarely exceeding three days.

In the case that brought this forward, the female was in cells for 16 days. You stated that dry cells are an important tool to amend the CCRA. Can you tell me what case-management practices are you using, or are you amending any case-management practice in conjunction with changes to the use of the dry cell? If so, what are they?

Thank you.

Mr. Westmacott: Thank you for the question. I will turn to my colleague Luc Bisson, who has more operational information on this.

Mr. Bisson: Hello. Thank you for the question.

The Correctional Service of Canada did put forward changes to policy, which essentially ensures that there is a revision to the decision every single day an inmate is in a dry cell to ensure that it is necessary for the inmate to remain there.

The amendments to the CCRA do bring amendments to ensure that there are daily visits, and that will be in law in terms of having health-care-professional visits to the inmate in dry cell every single day. Through policy we've also instituted greater oversight both at the regional and national headquarters level. Therefore, after 48 hours, we're asking for daily updates to our regional headquarters from the warden in order to determine if the placement is still warranted and to ensure that all the safeguards are in place. Beyond 72 hours, that will be done as well at the national headquarters level.

Those are additional safeguards that we're putting in place in addition to the important changes to legislation to ensure that health care professionals visit every single day.

The Chair: Thank you, Mr. Bisson.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Anderson : Merci aux témoins. Ma question porte sur la LSCMLC.

Monsieur Westmacott, vous avez déclaré que les placements en cellules nues dépassent rarement une période de cinq jours, mais vous venez de dire qu'il est rare qu'ils excèdent une durée de trois jours.

Dans le cas qui nous occupe, la femme est restée en cellule pendant 16 jours. Vous avez affirmé que les cellules nues sont un outil important pour modifier la LSCMLC. Pouvez-vous me dire quelles sont les pratiques de gestion de cas que vous utilisez, ou cherchez-vous à les modifier en même temps que les changements apportés à l'utilisation des cellules nues? Le cas échéant, en quoi consistent ces pratiques?

Merci.

M. Westmacott : Merci de la question. Je vais me tourner vers mon collègue, Luc Bisson, qui a des informations plus opérationnelles à ce sujet.

M. Bisson : Bonjour. Je vous remercie de la question.

Le Service correctionnel du Canada a apporté des changements à la politique, ce qui garantit essentiellement une révision de la décision chaque jour où un détenu se trouve dans une cellule nue pour s'assurer qu'il est nécessaire que le détenu y reste.

Les modifications apportées à la LSCMLC visent à assurer des visites quotidiennes, ce qui sera inscrit dans la loi; ainsi, tout détenu placé dans une cellule nue recevra chaque jour la visite d'un professionnel de la santé. Par l'entremise d'une politique, nous avons également institué une plus grande surveillance à l'échelle de l'administration centrale et des administrations régionales. Ainsi, après 48 heures, nous demandons au directeur de l'établissement de fournir des mises à jour quotidiennes à notre administration régionale afin de déterminer si le placement est toujours justifié et de veiller à ce que toutes les mesures de protection soient en place. Au-delà de 72 heures, il faudra également transmettre des renseignements à l'échelle de l'administration nationale.

Ce sont là des mesures de protection supplémentaires que nous mettons en place, en plus des modifications importantes apportées à la loi pour faire en sorte que les professionnels de la santé visitent les détenus chaque jour.

Le président : Merci, monsieur Bisson.

Senator Anderson: You said the length of time rarely exceeds five days. Can you tell me if there is a difference in days in dry cells for males and for females, please? Thank you.

The Chair: Mr. Bisson?

Mr. Bisson: Thank you for the question.

The amendments will essentially only allow the use of dry cells when it is suspected that contraband is held in the digestive tract. Therefore, you know, the use of dry cells, as was the case in the Nova Scotia Supreme Court case, will no longer be allowed in law.

In terms of the oversight, as I mentioned, it will be the same in both cases for men and women. The safeguards will apply in every single case. We have instituted measures to ensure that the wardens are providing these updates on a daily basis.

In terms of conditions of confinement, we are ensuring that the inmates in dry cells are provided with adequate bedding, food, clothing, toiletries and, essentially, support, both from a health care perspective and a spiritual perspective.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here.

I have two questions: Given the court ruling and the department amendment to the legislation, are you absolutely certain that this now meets the requirements of the Canadian Charter of Rights and Freedoms? That is the first question.

Mr. Westmacott: Thank you very much for the question.

Yes, our legal review is that this meets the requirements of the Charter, because it doesn't allow for discrimination between women and men and provides equal treatment in terms of the use of dry cells.

Senator Yussuff: Does the department keep data in regard to people who are held in dry cells where it turned out that they are not carrying contraband? Does the department keep regular data in that regard, so we have some knowledge? Does the data reveal gender and race distinction?

Mr. Westmacott: I will turn to Mr. Bisson for an answer on that.

Mr. Bisson: Thank you for the question.

La sénatrice Anderson : Vous avez dit que la durée dépasse rarement cinq jours. Pouvez-vous me dire s'il y a une différence entre les hommes et les femmes au chapitre du nombre de jours de placement en cellule nue? Merci.

Le président : Monsieur Bisson?

M. Bisson : Merci de la question.

Essentiellement, les modifications ne permettront le recours aux cellules nues que si l'on soupçonne qu'un produit de contrebande se trouve dans le tube digestif. Par conséquent, l'utilisation de cellules nues, comme ce fut le cas dans l'affaire entendue par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, ne sera plus autorisée par la loi.

En ce qui concerne la surveillance, comme je l'ai mentionné, elle sera la même dans les deux cas pour les hommes et les femmes. Les mesures de protection s'appliqueront dans chaque cas. Nous avons institué des mesures pour garantir que les directeurs d'établissements fournissent ces mises à jour quotidiennement.

En ce qui a trait aux conditions de détention, nous veillons à ce que les détenus placés en cellule nue disposent d'une literie, d'une alimentation, de vêtements et d'articles de toilette adéquats et, essentiellement, d'un soutien tant médical que spirituel.

Le sénateur Yussuff : Merci aux témoins d'être là.

J'ai deux questions : compte tenu de la décision du tribunal et de la modification apportée à la loi par le ministère, êtes-vous absolument certains que cette mesure répond maintenant aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés? C'est la première question.

M. Westmacott : Merci beaucoup de la question.

Oui, notre examen juridique nous permet de conclure que cette mesure répond aux exigences de la Charte, parce qu'elle empêche la discrimination entre les femmes et les hommes et qu'elle prévoit un traitement égal en ce qui concerne le recours aux cellules nues.

Le sénateur Yussuff : Le ministère conserve-t-il des données concernant les personnes qui sont détenues en cellules nues lorsqu'il s'avère qu'elles ne dissimulent pas de produits de contrebande? Le ministère conserve-t-il régulièrement des données à cet égard afin que nous disposions de certains renseignements? Les données révèlent-elles une distinction entre les sexes et les races?

M. Westmacott : Je vais demander à M. Bisson de répondre à cette question.

M. Bisson : Je vous remercie de la question.

In fact, dry cells are an important method to keep institutions safe. We do keep data in terms of seizures that result from dry cell placements. In the last fiscal year alone, 2021-22, there were four separate drug seizures resulting from the use of dry cells and three separate weapons seizures resulting from the use of dry cells.

As you are aware, drugs and contraband introduced in our institutions poses a significant safety risk for inmates themselves, for staff and for visitors, and dry cells are an important tool to ensure that we seize the contraband coming into our institutions.

Senator Yussuff: A question also on the issue of the new electronic procedure that will be used for dealing with duties at the border. How would this digital customs prevent cross-border crime, including that relating to fraud, organized crime and international terrorism?

Mr. Band: Thank you for the question, senator.

I think that speaks to the security provisions and initiatives that will be in place around, in particular, the major capital IT project I described, the Canadian Assessment Revenue Management system. As a major Crown project, that will be subject to a very rigorous security review at every major release point. We have already been through our first — or zero — release and made it through the security gates, if you will.

The other thing I would just add is that the agency has been stepping up its efforts, generally speaking, with respect to trade-based money laundering. I know that is not entirely the terrorism focus that you mentioned, but there is a recognition that these nefarious interests can have intersection points with legitimate commercial activity, and through both of those means, the agency is strengthening its capability to underscore and address the importance of those.

The Chair: Thank you both for your answers.

Senator Boehm: I have two questions. The first is for Mr. Band of CBSA.

There is a trend, of course, to simplify by electronic means what we conveniently call “red tape” and other measures. I am wondering, as you were deliberating how best to do this and operationalize it, whether you were looking at other jurisdictions as well to see what they have done, in particular, the United States and Mexico, because they are our NAFTA partners, after all. As we embark on more trade agreements — whether it’s the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership, or CPTPP, or the Canada-European Union

En fait, les cellules nues constituent une méthode importante pour assurer la sécurité des établissements. Nous conservons des données sur les saisies qui résultent des placements en cellules nues. Au cours de la dernière année financière seulement, soit en 2021-2022, l’utilisation de cellules nues a permis de procéder à quatre saisies distinctes de drogues et à trois saisies distinctes d’armes.

Comme vous le savez, les drogues et les produits de contrebande introduits dans nos établissements posent un risque important pour la sécurité des détenus eux-mêmes, du personnel et des visiteurs, et les cellules nues sont un outil important pour garantir que nous saisissons les produits de contrebande qui entrent dans nos établissements.

Le sénateur Yussuff : J’ai une autre question sur la nouvelle procédure électronique qui sera utilisée pour s’occuper des droits de douane à la frontière. Comment cette douane numérique empêchera-t-elle la criminalité transfrontalière, notamment celle liée à la fraude, au crime organisé et au terrorisme international?

M. Band : Merci de la question, sénateur.

Je pense que cela concerne les dispositions et les initiatives en matière de sécurité qui seront mises en place surtout dans le cadre du grand projet d’investissement en informatique que j’ai décrit, à savoir le système canadien de gestion des cotisations et des recettes. À titre de grand projet de l’État, il fera l’objet d’un examen de sécurité très rigoureux à chaque étape importante de sa mise en œuvre. Nous avons déjà terminé notre première version — ou la version zéro — et nous avons franchi les barrières de sécurité, pour ainsi dire.

Par ailleurs, j’ajouterais que l’agence a intensifié ses efforts, de manière générale, dans le dossier du blanchiment d’argent par voies commerciales. Je sais que cela ne cible pas tout à fait le terrorisme que vous avez mentionné, mais on reconnaît qu’il existe des points d’intersection entre ces intérêts malveillants et les activités commerciales légitimes. Grâce à ces deux moyens, l’agence en souligne l’importance et renforce sa capacité à s’y attaquer.

Le président : Je vous remercie tous les deux de vos réponses.

Le sénateur Boehm : J’ai deux questions. La première s’adresse à M. Band, de l’ASFC.

La tendance consiste, bien entendu, à simplifier par des moyens électroniques ce que nous appelons commodément les « formalités administratives » et d’autres mesures. Je me demande si, dans le cadre de votre réflexion sur la meilleure façon de procéder et de rendre le tout opérationnel, vous avez également examiné les solutions adoptées par d’autres pays, en particulier les États-Unis et le Mexique, car ce sont nos partenaires de l’ALENA, après tout. À mesure que nous nous engageons dans d’autres accords commerciaux — qu’il s’agisse

Comprehensive Economic and Trade Agreement, or CETA — there must be a way to share best practices and also ensure there is some conformity.

Mr. Band: I think it is a point very well taken. The short answer is “yes.” In a previous job, I had the pleasure of focusing on red tape reduction across the entire federal regulatory system as the director general responsible for regulatory policy for Canada and through my work with the Canada-United States Regulatory Cooperation Council. This was an absolute imperative.

In terms of the agency, the short answer is that in the context of the legislative amendments before the committee today, all this does is create the legal ability. It's the foundation, legally, to be able to request and receive information electronically. What the senator is speaking to — quite eloquently, I think — is how you come at that and implement the promise and potential that this ability can give.

There I would turn to this question of the other changes that are liability-related. There we have drawn heavily on the U.S. example. With this change, we're essentially aligning with the U.S. model of importer of record liability. There are differences, of course, and you may hear about some of that from the industry members who will be testifying later. Those differences arise almost entirely out of the fact that our *de minimis* levels, as the senator knows, are very different in these jurisdictions, even within countries subject to the Canada-United States-Mexico Agreement, or CUSMA. The U.S. *de minimis* level of \$800 versus the Canadian levels of \$40 for taxes and \$150 for duty and taxes, both payable — that's a very different threshold when it comes to being worried about revenue. Ours is very low. Theirs is very high. I think that plays out in how the different regimes can and will be operationalized, but we have been in very close contact with our American counterparts, including as of last week where we spoke to people responsible for broker regulations.

We make sure that we try wherever we can to line up. While respecting Canadian sovereignty and our ability as a country to make our own decisions, we recognize there is a North American marketplace, and there are efficiencies that can and ought to be had, including managing the risks and the business costs of liability.

Senator Boehm: Thank you Mr. Band. I have a quick question for Mr. Bisson or Mr. Westmacott, whoever would like to address this one. You mentioned there would be a medical

de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, ou de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, ou AECG —, il faut un moyen de mettre en commun les pratiques exemplaires et d'assurer une certaine conformité.

M. Band : Je pense que c'est un point très pertinent. La réponse courte est « oui ». Dans mes fonctions antérieures, j'ai eu le plaisir de m'occuper de la réduction des formalités administratives dans l'ensemble du système fédéral de réglementation en ma qualité de directeur général chargé de la politique de réglementation pour le Canada et dans le cadre de mon travail au sein du Conseil de coopération en matière de réglementation Canada—États-Unis. C'était un impératif absolu.

Pour ce qui est de l'agence, en bref, dans le contexte des modifications législatives présentées au comité aujourd'hui, cela ne fait que créer une capacité juridique. C'est l'assise qui nous permet, sur le plan juridique, de demander et de recevoir des renseignements par voie électronique. Ce dont parle le sénateur — avec beaucoup d'éloquence, d'ailleurs —, c'est de la façon dont on doit s'y prendre pour miser sur les possibilités que promet d'offrir cette capacité.

Je voudrais maintenant aborder la question des autres modifications liées à la responsabilité. En l'occurrence, nous nous sommes fortement inspirés de l'exemple américain. Grâce à cette modification, nous nous alignons essentiellement sur le modèle américain de responsabilité de l'importateur officiel. Il y a des différences, bien sûr, et vous en entendrez peut-être parler par les membres de l'industrie qui témoigneront plus tard. Ces différences découlent presque entièrement du fait que nos seuils *de minimis*, comme le sénateur le sait, sont très différents dans ces pays, même dans le cadre de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou ACEUM. Le seuil *de minimis* aux États-Unis est de 800 \$, alors que celui au Canada est de 40 \$ pour les taxes et de 150 \$ pour les droits de douane et taxes, tous deux payables. C'est donc un seuil très différent du point de vue des recettes. Le nôtre est très bas. Le leur est très élevé. Je crois que cela se manifeste dans la façon dont les différents régimes peuvent être et seront mis en œuvre, mais nous sommes en communication très étroite avec nos homologues américains. D'ailleurs, la semaine dernière, nous nous sommes entretenus avec les responsables de la réglementation des courtiers.

Nous nous assurons d'essayer, dans la mesure du possible, d'harmoniser nos règles. Nous respectons la souveraineté canadienne et la capacité de notre pays à prendre ses propres décisions, mais nous reconnaissons qu'il existe un marché nord-américain et qu'il y a des gains d'efficacité qui peuvent et doivent être réalisés, notamment sur le plan de la gestion des risques et des coûts commerciaux de la responsabilité.

Le sénateur Boehm : Merci, monsieur Band. J'ai une petite question pour M. Bisson ou M. Westmacott, celui qui voudra bien y répondre. Vous avez dit que tout détenu placé dans une

health professional coming in once a day in the case of the dry cells. Would these individuals also have training on mental health?

Mr. Bisson: Thank you for the question. In terms of services being provided to the inmates, they continue to have access to health care services whether they be psychological or medical in nature, and that will remain. Obviously, the visit by the health care professional on a daily basis is to ensure that, systematically, there is a means for the inmate to voice their concerns beyond solely going through correctional staff. That will introduce additional oversight from a health care perspective.

As you know, dry cells are a key tool, considering that we have very limited means to seize contraband. Adding these safeguards will ensure that it is done safely.

The Chair: Thank you for the response.

Senator M. Deacon: Thank you to our witnesses for being here this afternoon. I have three reasonably quick questions, and I will direct them to Corrections at this moment. One is about some of the language that exists in this already. It talks about reasonable grounds that already exist in the Corrections and Conditional Release Act, or CCRA. I'm wondering if we have a general application or description of what reasonable grounds are. When dry cells are used, is the justification used recorded and made accessible for any investigation that may outline potential issues later on?

Mr. Bisson: Thank you for the question, Senator Deacon. Essentially, what the warden believes to be the grounds for the placement in dry cells do need to be documented. Those become the basis for the decision for the placement, and that remains available for future verification and is actually part of the record that gets looked at by our regional and national headquarters as the review occurs on a daily basis. It is documented. I think you had more questions, so I'll stop there.

Senator M. Deacon: Thank you for that. Now, of course, we know the impact of the Supreme Court of Nova Scotia decision. My question is related to that. If there is an institute that suspects an inmate of carrying contraband in their vagina, and that inmate does not consent to an X-ray, what happens in that case?

Mr. Bisson: In those cases, we will be looking at every potential opportunity to encourage the inmate to essentially understand the risks and to work with health care professionals to ensure that we are able to safely seize the contraband and limit the risk to themselves. We'll look at every potential option to work with the inmate and ensure that we are limiting the risk to them and limiting the risk of the contraband circulating within

cellule nue recevrait la visite d'un professionnel de la santé une fois par jour. Ces professionnels auraient-ils également une formation en santé mentale?

M. Bisson : Merci de la question. En ce qui concerne les services offerts aux détenus, ces derniers continuent d'avoir accès à des soins de santé, que ce soit de nature psychologique ou médicale, et rien ne changera à cet égard. Évidemment, la visite quotidienne d'un professionnel de la santé vise à faire en sorte que le détenu dispose systématiquement d'un moyen d'exprimer ses préoccupations sans devoir passer uniquement par le personnel correctionnel. Cela permettra d'assurer une surveillance supplémentaire du point de vue des soins de santé.

Comme vous le savez, les cellules nues constituent un outil essentiel, car nous disposons de moyens très limités pour saisir les produits de contrebande. L'ajout de ces mesures de protection nous permettra de le faire en toute sécurité.

Le président : Merci de votre réponse.

La sénatrice M. Deacon : Merci à nos témoins d'être des nôtres cet après-midi. J'ai trois questions assez courtes à poser, et je vais les adresser au représentant du Service correctionnel pour le moment. L'une d'entre elles porte sur le libellé actuel. Il est déjà question de motifs raisonnables dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, ou LSCMLC. Je me demande si nous avons une application générale ou une description de ce que sont les motifs raisonnables. Lorsqu'on a recours aux cellules nues, la justification utilisée est-elle consignée et rendue accessible dans le cadre de toute enquête qui pourrait mettre en évidence des problèmes potentiels après coup?

M. Bisson : Merci de la question, sénatrice Deacon. Essentiellement, le directeur de l'établissement doit documenter les motifs pour un placement en cellule nue. Cela devient la base de la décision à cet égard, et cette information reste disponible pour vérification future et fait partie du dossier qui est examiné quotidiennement par nos administrations à l'échelle nationale et régionale. Tout cela est documenté. Je crois que vous aviez d'autres questions, alors je vais m'arrêter là.

La sénatrice M. Deacon : Je vous en remercie. Bien entendu, nous connaissons l'incidence de la décision rendue par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Ma question porte là-dessus. Si un établissement soupçonne une détenue de dissimuler un objet interdit dans son vagin, et que cette détenue ne consent pas à une prise de radiographie, que se passe-t-il dans ce cas?

M. Bisson : Dans ces cas, nous considérerons toutes les façons d'encourager la détenue à comprendre les risques qu'elle court et à travailler avec les professionnels de la santé pour assurer que nous serons en mesure de saisir en toute sécurité le produit de contrebande et pour limiter les risques pour elle-même. Nous examinerons toutes les options possibles pour travailler avec la détenue et nous assurer que nous limitons le

the institution. In certain instances, as a last resort, we may use structured intervention units to ensure that we have a controlled environment where we are able to monitor the inmates more closely and ensure that we are keeping contraband out of the institution and keeping the inmates safe.

Senator M. Deacon: Thank you. In finishing with that, and to complement what my colleague Senator Boehm was talking about — it's great to see that the health professionals are more integrated and an important part of this process — if a health professional deems that dry cell is actually harming an inmate, do they have the sole power to remove the inmate — I heard you touch on this — or do they ultimately pass the information on and it's up to the institutional head to make that decision?

The Chair: Quick response if we could, Mr. Bisson.

Mr. Bisson: In terms of health care professionals, changes to the CCRA in 2019 brought forward clear independence for health care professionals to make the recommendations and essentially force action to ensure the safety of the inmate. Therefore, should circumstances come up that require further health services or transfer to a hospital, they have the ability to make those recommendations from a health care perspective.

Senator M. Deacon: Thank you.

Senator Dasko: Thanks to the witnesses. I'm going to ask three questions to Mr. Westmacott and Mr. Bisson. First of all, the federal government often — or sometimes, depending on the situation, obviously — will appeal decisions of the provincial courts to the Supreme Court. I'm interested in the thinking behind the federal government not doing that in this situation. Secondly, are body cavities the main way that contraband — especially drugs — gets into correctional institutions? My third question is this: I'm not entirely clear about the status of the use of X-rays. I wonder if you could clarify that for me. I'm not sure whether it is not supposed to be allowed or whether it is permitted frequently. I'm just looking for some clarification of that. That's it for me, thank you.

The Chair: One minute per response. Over to you.

Mr. Westmacott: Thank you for the question, senator. We decided not to appeal the decision because we felt there was a way we could address the Charter concerns, which are the measures we are pushing forward today.

risque pour elle et le risque que le produit de contrebande se retrouve dans l'établissement. Dans certains cas, en dernier recours, nous pouvons utiliser des unités d'intervention structurées pour constituer un environnement contrôlé où nous pourrions surveiller les détenues de plus près et nous assurer de garder le produit de contrebande en dehors de l'établissement et de préserver la sécurité des détenues.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Pour terminer, et pour compléter ce que disait mon collègue, le sénateur Boehm — c'est formidable de voir que les professionnels de la santé sont mieux intégrés et qu'ils jouent un rôle important dans ce processus —, si un professionnel de la santé estime qu'une cellule nue nuit à un détenu, a-t-il le pouvoir à lui seul d'en faire sortir le détenu — je vous ai entendu aborder ce sujet — ou doit-il se contenter de relayer l'information au directeur de l'établissement, qui prendra cette décision?

Le président : Monsieur Bisson, si cela est possible, veuillez donner une courte réponse.

M. Bisson : En ce qui concerne les professionnels de la santé, les modifications apportées à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en 2019 mettaient de l'avant de manière explicite l'indépendance des professionnels de la santé en ce qui a trait à la formulation de recommandations et pour ce qui est de forcer des interventions pour assurer la sécurité des détenus. Par conséquent, lorsque les circonstances nécessitent d'autres services de santé ou un transfert vers un hôpital, ils ont la capacité de faire ces recommandations dans le contexte des soins de santé.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie.

La sénatrice Dasko : Merci aux témoins. Je vais poser trois questions à M. Westmacott et à M. Bisson. Tout d'abord, il n'est pas rare que le gouvernement fédéral interjette appel des décisions des tribunaux provinciaux devant la Cour suprême — du moins cela arrive-t-il parfois, selon la situation, évidemment. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement fédéral ne le fait pas dans cette situation. Deuxièmement, les cavités corporelles sont-elles la principale façon de faire entrer du matériel de contrebande — surtout des drogues — dans les établissements correctionnels? Ma troisième question est la suivante : je ne suis pas tout à fait certain du statut de l'utilisation des radiographies. Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet? Je ne sais pas si elles sont censées être interdites ou si on les tolère sur une base régulière. Je cherche simplement à obtenir des éclaircissements à ce sujet. C'est tout pour moi, merci.

Le président : Une minute par réponse. C'est à vous.

M. Westmacott : Merci de la question, sénatrice. Nous avons décidé de ne pas faire appel de la décision parce que nous avons estimé qu'il y avait un moyen de répondre aux préoccupations liées à la Charte. C'est là l'essentiel des mesures que nous présentons aujourd'hui.

In terms of whether body cavities is the main way of getting contraband into the institutions, I'll turn to my colleague Mr. Bisson.

Mr. Bisson: Thank you. It's a great question.

In terms of importance, we have a number of tools to allow us to detect the presence of contraband. We have talked about scanners. We have X-rays, detector dogs and metal detectors, among other things. Options to safely seize contraband are quite limited. Once it is in the digestive tract, the use of dry cells is essentially one of the only tools we have to safely retrieve the contraband and prevent it from being circulated or used within the institution.

In terms of the use of X-rays specifically, to answer your third question, those would warrant the transfer to an outside hospital. It would obviously require a little more logistics and coordination with external health care professionals. It requires security escorts, et cetera. It's much more complicated.

It's important to note that over the last five years, we have noted 281 drug seizures with the use of dry cells only and 10 weapon seizures with the use of dry cells. So it is a very important tool to allow us to seize contraband and prevent circulation within institutions, especially in this era of dangerous drugs like fentanyl that lead to overdoses. It's crucially important that we have this tool to allow us to safely seize contraband.

The Chair: Thank you very much for those answers.

[*Translation*]

Senator Dalphond: My question is for Correctional Service of Canada and Public Safety Canada.

The people who are subject to this are prisoners, which means that the drugs have made their way into the secure area and then attempts are made to intercept them.

How many choose to submit to an X-ray or another electronic process rather than go into the dry cell? Is the equipment readily available? Is it available to people for whom there is reasonable suspicion that they have drugs on them?

Mr. Bisson: Thank you for your question, senator. We do not have a lot of means to recover drugs. The tools you mentioned, such as the use of ion scanners, the use of detector dogs or the

Pour ce qui est de savoir si les cavités corporelles sont le principal moyen de faire entrer des produits de contrebande dans les établissements, je vais me tourner vers mon collègue, M. Bisson.

M. Bisson : C'est une excellente question.

Nous avons un certain nombre d'outils qui nous permettent de détecter la contrebande. Nous avons parlé des scanners. Nous avons des rayons X, des chiens détecteurs et des détecteurs de métaux, entre autres. Les options pour saisir les produits de contrebande en toute sécurité sont assez limitées. Une fois que l'objet se trouve dans le tube digestif, les cellules nues sont l'un des seuls outils dont nous disposons pour récupérer en toute sécurité les produits entrés illégalement et les empêcher de circuler ou d'être utilisés au sein de l'établissement.

Pour répondre à votre troisième question, le recours aux radiographies justifierait le transfert vers un hôpital extérieur. Cela nécessiterait évidemment un peu plus de logistique et de coordination avec les professionnels de la santé externes. Il faut des escortes de sécurité, et cetera. C'est beaucoup plus compliqué.

Il est important de noter qu'au cours des cinq dernières années, les cellules nues à elles seules nous ont permis d'effectuer 281 saisies de drogue et 10 saisies d'armes. Il s'agit donc d'un outil très important qui nous permet de saisir les produits qu'un détenu tenterait de faire entrer en cachette et d'empêcher la circulation de ces produits au sein de l'établissement, ce qui est encore plus important en cette ère de drogues dangereuses qui entraînent des surdoses, comme le fentanyl. Il est essentiel que nous ayons cet outil pour nous permettre d'intercepter en toute sécurité les produits de contrebande.

Le président : Merci beaucoup de ces réponses.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse à Service correctionnel du Canada et à Sécurité publique Canada.

Les personnes qui sont assujetties à cela sont des prisonniers, ce qui veut dire que la drogue s'est rendue à l'intérieur de la zone sécurisée et on tente ensuite de l'intercepter.

Combien choisissent de faire une radiographie ou un autre processus électronique plutôt que d'aller dans la cellule nue? L'équipement est-il facilement disponible? Est-ce offert aux personnes pour lesquelles on a un motif raisonnable de soupçonner qu'ils ont de la drogue sur eux?

M. Bisson : Merci pour votre question, sénateur. Nous n'avons pas beaucoup de moyens pour récupérer la drogue. Les outils que vous avez mentionnés, comme l'utilisation de

use of metal detectors, are all means by which we can determine if there is contraband.

However, the dry cell is the only way that we can retrieve the contraband inside our walls, apart from the possibility of going further by means of a medical intervention where we would get the contraband in the digestive system, which would obviously present much higher risks. So the dry cell is the safest way to retrieve the contraband that would be in the digestive tract.

Senator Dalphond: But my question is more specific. Do you routinely offer anyone you suspect of contraband to use the electronic system rather than go to a dry cell?

Mr. Bisson: That is a very good question. I'm sorry, perhaps I misunderstood your question.

Of course, we work with the inmate to try to encourage him to hand over the contraband of his own accord and to work with the health personnel to allow monitoring to avoid health problems. We explore all other means before resorting to the use of the dry cell, but if the inmate is unwilling to cooperate and to hand over the contraband of his own accord or even to admit that there would be any contraband in his digestive system, the dry cell is the only way to do it.

[English]

Senator Smith: My question is for Mr. Band. When you gave your presentation, you said that Canada is behind other countries in terms of its infrastructure and managing its border and international issues.

Regarding the changes made through Division 20, what expectations do you have? Is this the first step along with other modifications and changes that you will be making to enhance our system and put it in a stronger position internationally? Could you give us a little background on the thoughts you had behind this?

Mr. Band: Thank you for the question. Just to be more precise, my remarks about being behind were in relation to our ability to work with industry electronically; it was in that narrow context. In many ways, we are doing a bang-up job.

But I appreciate the question because this is a part of a longer-term task before us, which we are well under way of implementing. That task is to strike a better balance between the facilitation and compliance imperatives that we, as an agency, have when it comes to the commercial processing of goods and,

scanneurs à ions, l'utilisation des chiens détecteurs ou l'utilisation de détecteurs de métal, sont tous des moyens qui nous permettent de déterminer s'il y a de la contrebande.

Cependant, la cellule nue est le seul moyen qui nous permet de récupérer la contrebande à l'intérieur de nos murs, mis à part la possibilité d'aller plus loin au moyen d'une intervention médicale où on irait chercher la contrebande dans le système digestif qui, évidemment, présenterait des risques beaucoup plus élevés. La cellule nue est donc le moyen le plus sécuritaire pour récupérer la contrebande qui se trouverait dans le système digestif.

Le sénateur Dalphond : Ma question est cependant plus ciblée. Offrez-vous systématiquement à toute personne que vous soupçonnez de faire de la contrebande d'utiliser le système électronique plutôt que d'aller en cellule nue?

M. Bisson : C'est une très bonne question. Je suis désolé, j'avais peut-être mal compris votre question.

C'est sûr qu'on travaille avec le détenu pour essayer de l'encourager à nous remettre la contrebande de son propre chef et de travailler avec le personnel de la santé pour permettre une surveillance pour éviter des problèmes de santé. On explore tous les autres moyens avant le recours à l'utilisation de la cellule nue, mais si le détenu ne veut pas collaborer et remettre la contrebande de son propre chef ou admettre même qu'il y aurait de la contrebande dans son système digestif, la cellule nue demeure le seul moyen d'y arriver.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Ma question s'adresse à M. Band. Lors de votre exposé, vous avez dit que le Canada est en retard sur d'autres pays en ce qui concerne son infrastructure et la gestion de sa frontière et des questions internationales.

Quelles sont vos attentes à l'égard des modifications proposées aux termes de la section 20? Ces modifications et les autres que vous comptez faire pour améliorer notre système et renforcer notre position à l'internationale doivent-elles être considérées comme une première étape? Pourriez-vous nous donner un aperçu des idées qui ont nourri votre réflexion à ce sujet?

M. Band : Merci de cette question. Pour être plus précis, mes observations sur le retard que nous avons pris concernaient notre capacité à travailler avec l'industrie par voie électronique; elles s'inscrivaient dans ce contexte bien restreint. À maints égards, nous faisons un excellent travail.

Il reste que j'aime bien cette question, car elle fait référence à la tâche à plus long terme qui nous attend et que nous avons entreprise. Cette tâche consiste à trouver un meilleur équilibre entre les impératifs de facilitation et de conformité que nous avons, en tant qu'agence, lorsqu'il s'agit du traitement

in particular, in my world, ensuring there is compliance with duties and taxes being paid.

If you look at our trade agreements like CUSMA and others mentioned, that dynamic tension or equilibrium is right in the agreement itself. You have to facilitate trade and ensure compliance. It's fair to say that these changes are strengthening, and we have been strengthening since 2017 when the Auditor General released a report that was critical of how loose the regime had been around the money we collect and assess. The report found that despite industry's best efforts, we were lagging. This liability change provides legal clarity.

We are undertaking other reforms, which my industry colleagues are well aware of and have been contributing partners in, to strengthen our ability to ensure voluntary compliance by industry on a go-forward basis. I mentioned an IT system transformation, the Assessment and Revenue Management system. That's a game-changer for us, because it gives us the ability, for the first time, to have all of this accounting information in a system against which we can use data analytics and conduct really in-depth risk analysis. That was not possible before in a paper-based world where paper would be filed five days afterward. We just don't have a sophisticated ability without that transformation.

We have done other things, such as increasing the monetary penalties already in response to some of the criticisms levied against this regime. I think we're well on the path, with a great deal of industry support. They overwhelmingly understand and work hard to achieve compliance outcomes, because their reputation, as good customs partners, is very much on the line.

So thank you for the opportunity to mention those, Senator Smith.

Senator Smith: Thank you, Mr. Band.

Senator Richards: Senators Yussuff and Deacon asked my questions, but I'm going to ask a question to Mr. Westmacott.

I assume by "persons with vaginas," you mean "women." I think most of them would be in women's institutions.

If dry cells don't work — and I don't think dry cells are the best thing for anybody — do they do any physical searches of the inmate if they are certain that they have something hidden in

commercial des marchandises et, en particulier, dans mon monde, de veiller à ce que les droits et les taxes soient payés.

Si vous examinez nos accords commerciaux, comme l'Accord Canada—États-Unis—Mexique et d'autres accords qui ont été mentionnés, cette tension dynamique ou cet équilibre se trouve dans l'accord proprement dit. Vous devez faciliter le commerce et assurer le respect des règles. Il est juste de dire que ces modifications nous permettent de nous renforcer, et d'ailleurs, nous nous sommes effectivement renforcés depuis 2017, c'est-à-dire depuis le moment où le vérificateur général a publié un rapport qui critiquait le relâchement du régime en ce qui a trait à l'argent que nous percevons et contrôlons. Le rapport a révélé que malgré les meilleurs efforts de l'industrie, nous étions à la traîne. Ce changement de responsabilité apporte une clarté sur le plan juridique.

Nous entreprenons d'autres réformes afin de renforcer notre capacité à garantir la conformité volontaire de l'industrie. Mes collègues de l'industrie sont bien conscients de ces réformes et ils y ont contribué. J'ai mentionné la transformation du système informatique, le système de gestion des évaluations et des recettes. Ce système change la donne pour nous, car il nous donne la possibilité, pour la première fois, d'avoir tous ces renseignements comptables dans un système auquel nous pourrions intégrer des analyses de données afin de réaliser des analyses de risque vraiment approfondies. Cela n'était pas possible auparavant. Nous étions dans un monde fondé sur le papier où les papiers étaient classés avec cinq jours de décalage. Sans cette transformation, nous ne pourrions pas avoir cette capacité de pointe.

Nous avons fait d'autres choses. Par exemple, nous avons augmenté les sanctions pécuniaires afin de répondre à certaines des critiques formulées à l'endroit de ce régime. Je pense que nous sommes sur la bonne voie, avec un grand soutien des intervenants de l'industrie. Ces derniers comprennent très bien de quoi il retourne et ils travaillent fort pour obtenir des résultats en matière de conformité, car leur réputation, en tant que bons partenaires douaniers, est en jeu.

Je vous remercie donc de m'avoir donné l'occasion de mentionner ces éléments, sénateur Smith.

Le sénateur Smith : Merci, monsieur Band.

Le sénateur Richards : Les sénateurs Yussuff et Deacon ont posé les questions que je me réservais, mais je vais tout de même en poser une à M. Westmacott.

Je suppose que par « personnes ayant un vagin », vous voulez dire « femmes ». Je pense que la plupart d'entre elles seraient dans des établissements pour femmes.

Si les cellules nues ne fonctionnent pas — et je ne pense pas que les cellules nues soient la meilleure chose pour qui que ce soit —, est-ce que le personnel procède à une fouille physique de

their cavity that could injure or harm themselves or the population of the institution?

I remember back in my earlier days the serial killer Allan Legere closeted a weapon in a body cavity and ended up escaping and killing four people. I would like to know if there is any search, other than dry cells or X-rays, that might be appropriate under certain circumstances.

Mr. Bisson: Thank you, Senator Richards. As you noted, obviously preventing contraband from entering institutions, whether it be weapons or drugs, is important to ensure the safety of staff and inmates.

In terms of other means, we can use searches in the context of trying to find out whether they have hidden contraband in their clothing or anything they are carrying. That would be done either through frisk searches or strip searches.

Once it is suspected that contraband is in their digestive system, other than using an X-ray or another scanner to ensure certainty that the contraband is there, the dry cell remains the only means within our institutions to seize the contraband. That is why they are designed the way they are, to ensure the contraband cannot be dissimulated or flushed away or be used. It is the only means we have to ensure that we observe the inmates and are able to seize contraband in a timely fashion.

Senator Richards: As we know, at times this doesn't work for female prisoners with contraband in their vaginas. Is there another means by which you would address that, or do you address that? That is my only question.

Mr. Bisson: Thank you, senator. In terms of your second question, if we suspect the contraband to be in their vaginal cavity, we would encourage the inmate to work with health care staff and their case management team to willingly offer up the contraband and prevent any health issues to themselves. Our utmost worry in those cases is for them hurting themselves by keeping contraband in their vaginal or any other body cavity.

The first reaction is always to try to work with the inmate and resolve the situation without use of dry cells. In cases of contraband in the vaginal cavity, we work with the inmate through our health care and case management staff. If that isn't successful, we would, as a last resort, use means like structured intervention units to ensure that we have more oversight around the inmate and can appropriately monitor the movement —

la détenue s'ils sont certains que cette dernière a quelque chose qui est caché dans sa cavité et qui pourrait la blesser ou nuire à la population de l'établissement?

Je me souviens qu'à mes débuts, le tueur en série Allan Legere avait caché une arme dans une cavité corporelle et qu'il avait fini par s'échapper. Par la suite, quatre autres personnes allaient être tuées. J'aimerais savoir s'il existe une fouille, autre que les cellules nues ou les rayons X, qui pourrait être appropriée dans certaines circonstances.

M. Bisson : Merci, sénateur Richards. Comme vous l'avez noté, il est évidemment important d'empêcher l'introduction d'objets interdits dans les établissements — qu'il s'agisse d'armes ou de drogues — pour assurer la sécurité du personnel et des détenus.

En ce qui concerne les autres moyens, nous pouvons utiliser les fouilles afin d'essayer de trouver les produits de contrebande qu'une personne aurait dissimulés dans ses vêtements ou ce qu'elle transporte. Cela peut se faire au moyen de fouilles par palpation ou de fouilles à nu.

Une fois que l'on soupçonne la présence d'un produit de contrebande dans le système digestif, à part l'utilisation d'une radiographie ou d'un autre scanner, la cellule nue reste le seul moyen dont disposent nos établissements pour intercepter ce produit. C'est ce qui explique pourquoi ces cellules sont conçues comme elles le sont. Il faut s'assurer que le produit de contrebande ne peut être dissimulé, évacué ou utilisé. C'est le seul moyen dont nous disposons pour nous assurer que nous puissions observer le détenu et saisir le produit de contrebande en temps opportun.

Le sénateur Richards : Comme nous le savons, cela ne fonctionne pas toujours pour les détenues qui dissimulent le produit de contrebande dans leur vagin. Y a-t-il un autre moyen de régler ce problème? En fait, faites-vous quelque chose pour tenter de le régler? C'est ma seule question.

M. Bisson : Merci, sénateur. En ce qui concerne votre deuxième question, si nous soupçonnons qu'un produit de contrebande se trouve dans la cavité vaginale de la détenue, nous encourageons cette dernière à collaborer avec le personnel de soins de santé et son équipe de gestion de cas pour se départir volontairement dudit produit et s'éviter tout problème de santé. Notre plus grande inquiétude dans ces cas-là, c'est qu'elles se blessent elles-mêmes en gardant des produits de contrebande dans leur vagin ou dans toute autre cavité corporelle.

Notre première réaction est toujours d'essayer de travailler avec la détenue et de résoudre la situation sans avoir recours aux cellules nues. Dans les cas de produit de contrebande dissimulé dans la cavité vaginale, nous travaillons avec la détenue par l'intermédiaire de notre personnel de soins de santé et de gestion des cas. Si cela ne réussit pas, nous utilisons, en dernier recours, des moyens tels que les unités d'intervention structurées pour

Senator Richards: Thank you, sir. That's what I wanted to know.

Senator Jaffer: Thank you to the witnesses. I found this very interesting. I have been to prisons a number of times for visits. Lately, all the laws involve positive change and strengthening the rights of prisoners. That's something we can all be proud of.

However, when you go into prisons, it is not like that. What we have already passed is not in place. I have so little time and others are going to tell you all these things. However, what I want to know from you, Mr. Bisson, is are you training the wardens? Are you providing — I don't mean this in a literal sense — a police person who will follow this? My experience, when I go to prisons, is that even what we have passed in the last year or so is not being implemented. I was shocked when the warden at one prison said, "Oh, they are here. We had better do this and that. They just passed that."

What are you putting in place to ensure wardens follow these rules?

Mr. Bisson: Thank you for the question. As any key change is put forward, we ensure that we provide training to our staff. More importantly, we ensure continued encouragement and awareness around their responsibilities, and we monitor compliance. We are committed to doing that further to the implementation of Bill C-83, which I think you are referring to in this case. We'll continue to do that. We are committed to ensuring that we are providing the care and services, as you know, and we have the greatest responsibility to ensure the safety and custody of these inmates, as well as public safety. We are committed to doing that, and we are monitoring the situation closely.

The Chair: Thank you very much. Let me first thank my colleagues for questions that I think have brought a significant amount of very helpful information. That only occurs when witnesses provide the answers, and we are grateful for that today. I'm also happy to see that we had quite a nice balance between the two divisions. Thank you very much.

Senators, we will now move to our second panel. For Division 19, we welcome Emilie Coyle, Executive Director of the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, and Catherine Latimer, Executive Director of the John Howard Society of

nous assurer d'exercer une surveillance plus serrée de la détenue et d'être en mesure de surveiller ses mouvements de façon appropriée...

Le sénateur Richards : Merci, monsieur. C'est ce que je voulais savoir.

La sénatrice Jaffer : Merci aux témoins. J'ai trouvé cela très intéressant. Je suis allée plusieurs fois dans des pénitenciers dans le cadre de visites. Dernièrement, toutes les lois appellent un changement positif et un renforcement des droits des détenus. C'est quelque chose dont nous pouvons tous être fiers.

Pendant, lorsque vous allez dans ces établissements, les choses ne fonctionnent pas de cette façon. Ce que nous avons déjà adopté n'est pas en place. J'ai si peu de temps et d'autres vont vous dire toutes ces choses. Toutefois, ce que je veux savoir de vous, monsieur Bisson, c'est si vous formez les gardiens? Est-ce que vous fournissez — je ne veux pas dire au sens littéral — un policier qui suivra cela? Lorsque je me suis rendue dans des pénitenciers, ce que j'ai constaté, c'est que même ce que nous avons adopté depuis environ un an n'a pas été mis en œuvre. J'ai été choquée d'entendre le directeur d'un de ces établissements déclarer : « Oh, ils sont là. Nous ferions mieux de faire ceci et cela. Ils viennent de passer ça. »

Que mettez-vous en place pour vous assurer que les gardiens respectent ces règles?

M. Bisson : Merci de la question. Lorsque tout changement d'importance est proposé, nous nous assurons de fournir une formation à notre personnel. Plus important encore, nous donnons des encouragements soutenus au personnel à l'égard de ses responsabilités et nous nous efforçons de le sensibiliser à ces dernières. Nous surveillons aussi la conformité. Nous nous sommes engagés à le faire à la suite de la mise en œuvre du projet de loi C-83, auquel vous faites référence dans ce cas-ci, je crois. Nous allons continuer à le faire. Nous sommes déterminés à nous assurer que nous fournissons les soins et les services. Comme vous le savez, nous avons la très grande responsabilité d'assurer la garde et la sécurité des détenus, ainsi que la sécurité publique. Nous sommes résolus à le faire, et nous suivons la situation de près.

Le président : Merci beaucoup. Permettez-moi d'abord de remercier mes collègues de leurs questions qui, à mon avis, ont permis d'aller chercher une quantité importante de renseignements très utiles. Cela ne se produit que lorsque les témoins fournissent des réponses, ce que les témoins d'aujourd'hui ont fait. Nous leur en sommes reconnaissants. Je suis également heureux de constater que nous avons eu un bel équilibre entre les deux sections. Je vous remercie beaucoup.

Distingués collègues, nous allons maintenant passer à notre deuxième groupe d'experts. Pour la section 19, nous accueillons Emilie Coyle, directrice générale de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, et Catherine Latimer, directrice

Canada. For Division 20, we welcome Kim Campbell, Chair of the Canadian Association of Importers and Exporters, and Candace Sider, Vice President, Government and Regulatory Affairs of Livingston International. Thank you all for joining us today.

I invite you to provide your opening remarks, which will be followed by questions from our members. I remind you that you each have four minutes for your remarks. We will begin with Division 19, Ms. Emilie Coyle. Welcome. Please proceed when you are ready.

Emilie Coyle, Executive Director, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: Thank you for inviting me here today, senators. It is a pleasure to be with you. We are grateful that we were invited.

You are all aware of Bill C-83 and the administrative segregation regime in Canada, which was replaced by structured intervention units in 2019. This government has repeatedly told us that solitary confinement in Canada is no longer happening. However, we know this is incorrect, because as an organization we go into the prisons designated for women across the country and monitor the conditions of confinement therein. We can tell you there are ongoing forms of solitary confinement, which include observation cells, lockdowns and security units.

Today, we'll be speaking to you about an egregious practice called "dry ceiling." It is a form of solitary confinement where someone who is suspected of carrying contraband is held under direct observation with the lights on all the time — that is, 24 hours a day, seven days a week — with no running water. This can continue for an indefinite period of time.

I wanted to shed light on this practice by telling you about the experience of Ms. Lisa Adams, with her permission. I provide a content warning for all of you, as I will be recounting some details that are difficult to hear.

Ms. Adams was held in a dry cell for 16 days while incarcerated at the Nova Institution because they suspected that she had contraband in her vaginal cavity, which was ultimately disproven, and Ms. Adams had repeatedly denied that there was something there.

Ms. Adams has a history of suicide attempts. CSC was aware through her case notes that Lisa had attempted to kill herself at least five times before she was placed in the dry cell. We know from multiple other studies that putting people with serious mental illness in this type of environment is known to exacerbate this condition.

générale de la Société John Howard du Canada. Pour la section 20, nous accueillons Kim Campbell, présidente de l'Association canadienne des importateurs et exportateurs, et Candace Sider, vice-présidente, Affaires gouvernementales et réglementaires de Livingston International. Merci à vous toutes de vous joindre à nous.

Je vous invite à présenter vos déclarations liminaires, qui seront suivies des questions de nos membres. Je vous rappelle que pour vos exposés, vous disposez chacune de quatre minutes. Nous allons commencer par la section 19, avec Mme Emilie Coyle. Madame Coyle, soyez la bienvenue. Veuillez commencer quand vous serez prête.

Emilie Coyle, directrice générale, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry : Merci de votre invitation, sénateurs. Je suis enchantée d'être ici aujourd'hui. L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry vous est reconnaissante de lui permettre ainsi de comparaître devant vous.

Nous connaissons tous le projet de loi C-83 et le régime d'isolement préventif qui était alors en vigueur au Canada, régime qui a été remplacé par des unités d'intervention structurée en 2019. Le gouvernement nous a répété qu'il n'y avait plus d'isolement cellulaire au Canada. Pourtant, nous savons que c'est faux, car notre organisation se rend dans les prisons pour femmes partout au pays et en surveille les conditions d'isolement. Nous pouvons donc vous affirmer qu'il y a des formes soutenues d'isolement cellulaire, ce qui comprend les cellules d'observation, le confinement aux cellules et les unités de garde en milieu fermé.

Aujourd'hui, je vais vous entretenir de la fameuse pratique de la « cellule nue ». Il s'agit d'une forme d'isolement cellulaire où une personne soupçonnée de dissimuler un objet interdit est surveillée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans une cellule éclairée en permanence et sans eau courante durant une période indéterminée.

Je souhaite mettre en lumière cette pratique en vous racontant l'expérience de Mme Lisa Adams, qui m'en a donné l'autorisation. Je vous préviens toutefois que son histoire comporte des détails difficiles à entendre.

Mme Adams a été détenue dans une cellule nue pendant 16 jours au cours de son incarcération à l'Établissement Nova pour femmes parce qu'elle était soupçonnée d'avoir dissimulé un objet interdit dans son vagin, ce qui a finalement été réfuté. Mme Adams avait nié à maintes reprises que c'était le cas.

Mme Adams a fait des tentatives de suicide, ce que Service correctionnel Canada savait puisqu'il était noté à son dossier qu'elle avait tenté de s'enlever la vie à au moins cinq reprises avant d'être mise en cellule nue. Comme nous l'indiquent diverses études, mettre des personnes ayant de graves troubles mentaux dans un tel environnement vient exacerber ces troubles.

Just imagine being watched by someone every time you have to go to the bathroom, through a glass wall, with your hands above your head. Ms. Adams took this case to the Supreme Court of Nova Scotia. In November 2021, Justice John Keith found that section 51(b) of the Corrections and Conditional Release Act breaches section 15 of the Charter and was neither reasonable nor justified under section 1. I will read you a direct quote from that decision:

Notes taken by prison staff indicate that Ms. Adams also faced “great mental distress” due to the lack of privacy afforded to her when urinating or attempting to have a bowel movement. Later this day, Ms. Adams’ mental health declined further. Staff notes indicate that Ms. Adams “had difficulty articulating clear responses and appeared to be overwhelmed by interaction staring into the distance rocking grabbing her hair and not responding when asked if she would like to see someone from mental health.”

As part of this budget bill, you will see that there is a proposed amendment, which will now prohibit CSC from dry celling people who are suspected of concealing contraband in the vaginal cavity, now replacing the word with “rectum” specifically in this legislation — a measure that they say will now bring them into compliance with the Charter.

You can understand why we are skeptical, as the data around dry-cell practice is shrouded in mystery; we don’t have it or it may not exist or they are unwilling to share it. Additionally, the conditions of dry cells are torturous. This amendment aims to minimize the harm of dry celling people and not stop it.

If the option remains for CSC to dry cell in some circumstances, we strongly believe that CSC will find ways to use it in almost all circumstances. However, here we are today. We have the opportunity to incrementally improve conditions for people who are incarcerated by amending the proposed wording. Although we recommend ending the practice of dry celling for everyone, at this time, we have some amendments that we hope you will consider putting forward to propose further amendments to the CCRA.

One would be to prohibit the use of dry cells if there are less intrusive methods available. Second would be to require, upon the free and informed consent of the prisoner, that CSC provide a body scan to assess the presence of contraband as a precondition to placement in dry cell. We also recommend that there are daily medical visits and assessments that are done by someone who is external to CSC, not under contract to CSC and thereby

Imaginez être sous surveillance constante grâce à un mur de verre, les mains au-dessus de la tête chaque fois que vous allez à la toilette. Mme Adams a porté son cas devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. En novembre 2021, le juge John Keith a tranché que l’alinéa 51b) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition contrevient à l’article 15 de la Charte et qu’il n’est ni raisonnable ni justifié au titre de l’article 1. Voici un point important de la décision :

Les notes prises par le personnel pénitentiaire indiquent que Mme Adams vivait également une « grande souffrance morale » en raison de l’absence d’espace privé pour uriner ou tenter de faire ses besoins. Plus tard dans la journée, la santé mentale de Mme Adams s’est dégradée encore plus. Les notes du personnel indiquent que Mme Adams « avait du mal à articuler des réponses claires et qu’elle semblait dépassée par l’interaction; son regard était perdu au loin, son corps oscillait, elle s’empoignait les cheveux et ne répondait pas quand on lui demandait si elle voulait voir quelqu’un pour des raisons de santé mentale ».

Dans le cadre du présent projet de loi d’exécution du budget, vous constaterez qu’un amendement est proposé. Il interdit à Service correctionnel Canada, ou SCC, de recourir à la cellule nue quand on soupçonne qu’une personne a dissimulé un objet interdit dans son vagin, utilisant explicitement le mot « rectum » dans le libellé, une mesure qui, dit-on, permettra maintenant à SCC d’être conforme à la Charte.

Vous pouvez comprendre notre scepticisme, puisque les données sur le recours à la cellule nue sont remplies de mystère. Nous ne les avons pas et elles n’existent peut-être même pas. Peut-être ne veut-on tout simplement pas nous les transmettre. De plus, les conditions des cellules nues sont atroces. Cet amendement vise à minimiser les préjudices subis par les personnes en cellule nue et non à arrêter cette pratique.

S’il est toujours possible de recourir à la cellule nue dans certains cas, nous sommes persuadés que SCC trouvera des façons de l’utiliser dans presque toutes les circonstances. Nous avons toutefois l’occasion d’en discuter aujourd’hui et d’améliorer graduellement les conditions des personnes qui sont incarcérées en modifiant le libellé proposé. Bien que nous recommandions de mettre un terme à la détention en cellule nue pour tous, nous vous proposons pour l’heure des amendements qui, nous l’espérons, seront adoptés par le comité afin de modifier un peu plus la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

D’abord, nous proposons d’interdire le recours à la cellule nue si des méthodes moins intrusives sont possibles. Ensuite, nous demandons que, préalablement à la détention en cellule nue et avec le consentement libre et éclairé du détenu, SCC procède à une fouille par balayage corporel afin d’établir la présence d’un objet interdit. Nous recommandons également des visites et évaluations médicales quotidiennes effectuées par quelqu’un qui

independent. We would also like to ask you to prohibit the discontinuation of treatments or prescribed medicines during dry celling; impose strict limits on the duration; and, finally, allow for some monitoring and mental health assessments that are currently provided to those in the SIUs as set out already in sections 37.1 through 37.11 of the CCRA. That is my time for now, I believe.

The Chair: Thank you so much, Ms. Coyle, for sharing that information with us. It is important that we hear it.

We will next hear from Ms. Catherine Latimer.

Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada: Thank you very much. It is a pleasure to be here with the senators and to share the John Howard Society's views on the proposed amendments dealing with dry celling that are included in the budget implementation bill.

As you know, the John Howard Society is a charity committed to effective, just and humane responses to the causes and consequences of crime. We would say that placing someone in a dry cell is far from humane. Many of the men that I have spoken with describe it as a degrading, unhygienic and soul-destroying experience. It is generally thought to be the worst form of solitary confinement. While we agree that contraband should not be in the prisons, the dry-celling technique for stopping the flow of drugs and other forbidden substances into prisons is cruel for anyone subjected to it. Prisoners are confined for days in cells which can be contaminated by the feces, urine, vomit and blood of others.

Prisoners are subjected to strip searches. Prisoners in dry cells are denied yard time, showers, personal belongings and access to lawyers and family. The statutorily required medical reviews are inadequate to recognize and protect prisoners from the impact of this form of solitary confinement on mental and physical health. In fact, often, prescribed medicines and treatments are withheld during dry celling, making underlying conditions worse.

People in dry cells are constantly observed by CSC staff and given inadequate clothing, often required to be naked when using the toilet. They are forced to urinate and defecate while being observed. The supply of toilet paper is often inadequate. They are unable to wash after using the toilet and before eating. This has a disproportionate cultural impact on Muslims who are required to be clean and properly dressed in order to pray.

ne relève pas de SCC, n'est pas sous contrat avec SCC et s'avère donc indépendant. Nous aimerions également vous demander d'interdire l'interruption des traitements ou de la médication sur ordonnance durant la détention en cellule nue; d'imposer une durée stricte; et, enfin, de permettre le suivi et l'évaluation de la santé mentale qui sont actuellement fournis aux personnes dans les unités d'intervention structurée, tel qu'établi aux articles 37.1 à 37.11 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Je crois que mon temps est écoulé.

Le président : Merci énormément de nous avoir transmis ces renseignements, madame Coyle. Il est important que nous les obtenions.

Passons maintenant à Mme Catherine Latimer.

Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada : Merci beaucoup. C'est un plaisir de comparaître devant les sénateurs pour leur communiquer le point de vue de la Société John Howard sur les amendements proposés en matière de détention en cellule nue qui figurent dans le projet de loi d'exécution du budget.

Comme vous le savez, la Société John Howard est une œuvre de bienfaisance qui s'engage à agir de façon efficace, juste et bienveillante face aux causes et aux conséquences de la criminalité. Nous estimons qu'il n'y a rien de bienveillant dans la détention en cellule nue. Beaucoup d'hommes à qui j'ai parlé ont affirmé que cette expérience est dégradante, insalubre et qu'elle anéantit l'âme. Elle est généralement vue comme la forme la plus sordide d'isolement cellulaire. Bien que nous soyons d'accord pour dire que la contrebande n'a pas sa place en prison, recourir à la détention en cellule nue pour empêcher la circulation de drogues et autres substances illicites en prison est cruel pour tout détenu qui la subit. Les détenus sont confinés pendant des jours dans une cellule qui peut être contaminée par les excréments, l'urine, le vomi et le sang de leurs prédécesseurs.

Les détenus sont assujettis à des fouilles à nu. En cellule nue, le détenu n'a pas le droit de sortir prendre l'air, de prendre une douche, d'accéder à ses biens ou de communiquer avec un avocat ou des membres de sa famille. Les évaluations médicales exigées par la loi ne permettent pas de cerner l'incidence de cette forme d'isolement cellulaire sur la santé mentale et physique ni de protéger les détenus contre celle-ci. En fait, les traitements et la médication sur ordonnance sont souvent interrompus durant la détention en cellule nue, ce qui ne fait qu'aggraver les affectations sous-jacentes.

Les détenus en cellule nue sont constamment observés par le personnel de SCC et obtiennent des vêtements inadéquats qui les obligent souvent à se dévêtir pour aller à la toilette. Ils doivent uriner ou déféquer sous surveillance. La quantité de papier de toilette est souvent inadéquate. Il est impossible de se laver les mains après avoir utilisé la toilette ni avant de manger. L'impact culturel est colossal chez les musulmans, qui doivent être propres

Prisoners are fed a diet of cheese sandwiches, which is not conducive to speeding the elimination process.

My colleague Emilie Coyle has already spoken about the courageous Lisa Adams who brought forward the concerns about her confinement, but, equally so, Michael Farrell is in the process of suing CSC based upon his horrific experience in the dry cells of Joyceville Institution, which resulted in physical illness from being denied his medications, and suicide attempts and trauma.

I would encourage the Senate committee to read Mr. Farrell's statement of claim and view the videotape of his confinement to get a better understanding of the cruelty inherent in this practice. Prisoners tell me that dry cells can be used as a form of punishment when they have no contraband in their systems or when they've already produced contraband and are forced to remain in the dry cell.

The John Howard Society is disappointed that the government has chosen to deal with this important human rights issue in a budget implementation bill where fiscal imperatives might impede adoption of amendments that would prevent significant abuses and Charter violations.

Nevertheless, we would encourage the committee to consider the following amendments: Prohibit the use of dry cells if there are less intrusive ways of preventing contraband from entering the prison. Should a prisoner consent, require that CSC provide a body scan to assess the presence of contraband as a precondition to placement in a dry cell. Require that daily medical visits and assessments are conducted by an independent medical professional who is not under contract to CSC and who is thereby independent of CSC's security and fiscal preoccupations. Prohibit the discontinuation of treatments or prescribed medicines during dry celling. Impose strict limits on the duration of dry celling to a maximum of 72 hours, or sooner if the contraband is produced, if a body scan or X-ray does not confirm the presence of contraband or if a medical professional indicates that continued detention in a dry cell would be injurious to the person's physical or mental health.

I was taken with the comment of Senator Jaffer that the rule of law does not necessarily apply or transpire in the actual delivery of policies and programs in the institutions. However, if there are legislative requirements, it is much easier to hold people accountable and to try to compel compliance with those legislative requirements.

We urge you to consider legislating to avoid Charter violations and further abuses of people who are placed in this most demeaning form of confinement. Thank you.

et bien habillés pour prier. Les détenus ont un régime de sandwiches au fromage, ce qui n'est guère propice à une élimination rapide.

Ma collègue Emilie Coyle vous a déjà fait part de l'histoire de la courageuse Lisa Adams qui a fait connaître ses préoccupations par rapport à son isolement. Toutefois, le tout aussi courageux Michael Farrell poursuit SCC dans la foulée de son horrible expérience en cellule nue à l'Établissement de Joyceville, expérience qui s'est traduite par un trouble physique dû au refus de lui donner ses médicaments, ainsi que par des tentatives de suicide et un traumatisme.

J'invite le comité sénatorial à lire la déclaration de M. Farrell et à regarder la vidéo de son isolement pour mieux comprendre la cruauté inhérente à cette pratique. Les détenus me disent que la cellule nue peut servir de punition quand ils ne dissimulent pas d'objet interdit ou qu'ils l'ont déjà expulsé, mais sont forcés de rester en cellule nue.

La Société John Howard est déçue que le gouvernement choisisse de traiter de cette importante question liée aux droits de la personne dans le cadre d'un projet de loi d'exécution du budget où les impératifs financiers peuvent nuire à l'adoption d'amendements qui empêcheraient des abus graves et des violations de la Charte.

Néanmoins, nous invitons le comité à tenir compte des amendements suivants : interdire le recours à la cellule nue si des méthodes moins intrusives de prévention de la contrebande sont possibles. Si le détenu y consent, exiger que SCC effectue une fouille par balayage corporel afin d'évaluer la présence d'un objet interdit avant la détention en cellule nue. Exiger que des visites et évaluations médicales quotidiennes soient effectuées par un professionnel de la santé indépendant qui n'est pas sous contrat avec SCC et qui est donc pas lié aux préoccupations de celui-ci en matière de sécurité et de fiscalité. Interdire l'interruption des traitements ou de la médication sur ordonnance durant la détention en cellule nue. Imposer une durée stricte d'au plus 72 heures en cellule nue, voire moins si l'objet interdit est expulsé, si un balayage corporel ou une radiographie ne confirme pas la présence d'un tel objet ou si un professionnel de la santé indique que la détention continue en cellule nue serait néfaste pour la santé physique ou mentale de la personne.

J'ai été frappée par la remarque de la sénatrice Jaffer voulant que la primauté du droit ne soit pas nécessairement perceptible dans les institutions où s'appliquent les politiques et programmes. Toutefois, s'il y a des prescriptions, il est beaucoup plus facile d'exiger que les responsables rendent des comptes et qu'ils se conforment à ces prescriptions.

Nous vous exhortons à envisager la voie législative pour éviter des violations à la Charte et davantage d'abus envers des personnes qui sont assujetties à cette forme particulièrement dégradante d'isolement. Merci.

The Chair: Thank you, Ms. Latimer. We now move to statements on Division 20, beginning with Ms. Campbell.

Kim Campbell, Chair, Canadian Association of Importers and Exporters: Thank you, chair and members of the committee, for including the Canadian Association of Importers and Exporters on your agenda to allow us to provide input on this important topic.

We are a national trade organization that has been speaking on behalf of the Canadian trade community for almost 90 years. Our members include importers, exporters, Canadian manufacturers who both import and export, wholesale distributors, retail importers and supply-chain service providers. We represent some of the largest importers and exporters in Canada, as well as small- and medium-sized businesses.

Our members import and export across most commodities and product lines. The Canadian Association of Importers and Exporters endeavours to be a trusted facilitator between business and government, to inform and influence outcomes of policy and real-world application for movement of goods across Canada's international borders.

The private sector needs transparency, predictability and ease of use in all of their interactions with government, but this is particularly so at the border. The last few years have been very challenging for our members as two of our pillars — transparency and predictability — have been shaken now that we live in the era of trade wars.

We have concerns that the number of changes proposed in Bill C-19 to the Customs Act will directly impact these abuses. We applaud the great work of the CBSA not only during the pandemic but in facing a number of large-scale disruptions this year, too — the B.C. floods, border protests and rail strike, to name a few. We have proven that when we have a common cause, the CBSA and industry can effectively work together for the best outcomes, while still maintaining the health, safety and security of our fellow citizens. These events also demonstrated just how important our border is to our economy and to ensuring that food gets to our tables.

For the most part, the changes proposed in Bill C-19 would appear to make sense, but there are some that set the stage for undesired outcomes that are of great concern to our members. There are many key changes here that need to be fully understood. CBSA needs to be challenged on some of their assumptions and intentions, and we need to ensure that these proposed changes to the Customs Act will not allow CBSA to

Le président : Merci, madame Latimer. Nous passons maintenant aux déclarations sur la section 20. Nous commençons par Mme Campbell.

Kim Campbell, présidente, Association canadienne des importateurs et exportateurs : Monsieur le président et membres du comité, merci d'avoir inscrit l'Association canadienne des importateurs et exportateurs à l'ordre du jour pour ainsi lui permettre de se prononcer sur ce sujet important.

L'association est un organisme national du commerce qui s'exprime au nom de milieu commercial canadien depuis près de 90 ans. Ses membres comprennent des importateurs, des exportateurs et des fabricants canadiens qui importent ou exportent des produits, des grossistes, des importateurs-détaillants et des fournisseurs de services à la chaîne d'approvisionnement. Elle représente certains des principaux importateurs et exportateurs canadiens, de même que des PME.

Ses membres importent et exportent la plupart des produits et gammes de produits commercialisés. L'association se veut une intermédiaire de confiance entre le milieu des affaires et le gouvernement, et tente de contribuer aux politiques et à leur application concrète en ce qui a trait au mouvement des marchandises à la frontière nationale.

Le secteur privé a besoin de transparence, de prévisibilité et de commodité dans toutes ses interactions avec le gouvernement, ce qui est particulièrement vrai à la frontière. Les dernières années ont été fort difficiles pour nos membres, puisque deux de ces piliers, soit la transparence et la prévisibilité, ont été ébranlés par des guerres commerciales qui sont caractéristiques de notre époque.

Nous craignons que le nombre de changements proposés à la Loi sur les douanes dans le projet de loi C-19 ait une incidence directe sur ces abus. Nous saluons l'excellent travail de l'Agence des services frontaliers du Canada, non seulement durant la pandémie, mais aussi face aux diverses perturbations majeures de la dernière année, notamment les inondations en Colombie-Britannique, les manifestations aux postes frontaliers et la grève dans le transport ferroviaire, pour ne citer que celles-là. Nous avons montré que, quand elles unissent leurs efforts, l'industrie et l'Agence des services frontaliers du Canada, c'est-à-dire l'ASFC, peuvent travailler efficacement ensemble afin d'obtenir les meilleurs résultats possible, tout en assurant la santé et la sécurité de nos concitoyens. Ces événements ont aussi montré toute l'importance des activités frontalières pour notre économie et pour notre subsistance.

Dans l'ensemble, les changements proposés dans le projet de loi C-19 semblent logiques, mais certains pourraient avoir des conséquences malheureuses qui préoccupent vivement nos membres. Nous sommes face à de nombreux changements clés qu'il faut parfaitement saisir. Les postulats et intentions de l'ASFC doivent être remis en question, et nous devons veiller à ce que les changements proposés à la Loi sur les douanes ne lui

mandate a system and processes that are not feasible and that will disrupt our border.

I would like to highlight a few areas of concern specific to Division 20. Industry needs to have choices. We are the experts in the cross-border movement of goods and need to be valued partners in these endeavours. CBSA has been very frank with trade over the last five years that they will mandate this system and that we will need to adjust.

There is an actual system that is being referenced in Bill C-19, and it is CARM. This was supposed to modernize and replace duties and tax reporting and payments. The next phase of the project requires the legislative changes before us to implement the system according to CBSA.

Industry believes that there are a number of key decisions that will completely disrupt our supply chain, add additional costs to industry and negatively impact our competitive position. We were alarmed enough that an industry coalition was formed in order to raise our collective concerns.

The proposed changes in Bill C-19 to subsection 8.6(1) of the Customs Act will give the CBSA wide-ranging authority to implement as they deem fit. It will also give them the ability to lay a financial burden on businesses. These amendments will allow CBSA to mandate importers to directly secure importations that are not paid for at the physical border. Today, service providers, specifically customs brokers, can provide this vehicle, but this will eventually be removed. In addition, importers will have to post financial security on GST. This is not mandated today, and there is no requirement for GST to be secured today, domestically.

The Government of Canada has not undertaken a cloud-based project on this scale. There are many inherent risks that need to be fully understood, as the system will contain Canada's Protected B commercial trade data. In addition, this system will be the vehicle for CBSA to assess duties and taxes. Today, we self-assess, so it is another fundamentally big change.

Industry has a healthy level of concern. This particular pathfinder initiative is too risky to include Canadian businesses' most sensitive trade data. Is our national security at risk when we put all of our Protected B import data in the cloud and have it managed by third parties? The system does not provide importers

permettent pas d'imposer un système et des processus invraisemblables qui vont perturber nos activités à la frontière.

J'aimerais porter à votre attention quelques aspects préoccupants propres à la section 20. L'industrie doit avoir des choix. Nous sommes les spécialistes du mouvement transfrontière des marchandises et devons être des partenaires reconnus dans ces démarches. L'ASFC est très franche avec le milieu commercial depuis cinq ans déjà quant à son intention d'imposer ce système et à notre obligation de s'y adapter.

Le projet de loi C-19 fait référence à un système précis, soit la gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC, ou la GCRA, qui devait moderniser et remplacer le système de déclaration et de versement des droits et taxes. Les modifications législatives devant nous constituent la prochaine étape du projet et sont nécessaires au déploiement du système conformément aux exigences de l'ASFC.

L'industrie estime qu'il y a plusieurs décisions clés qui feront complètement dérailler sa chaîne d'approvisionnement, lui imposeront des coûts supplémentaires et auront des répercussions sur sa compétitivité. Nos appréhensions sont telles qu'une coalition vient d'être créée au sein de l'industrie pour faire entendre nos préoccupations communes.

Les modifications proposées au paragraphe 8.6(1) de la Loi sur les douanes dans le projet de loi C-19 donnent à l'ASFC des pouvoirs étendus lui permettant d'appliquer les dispositions à sa guise. Elle aura aussi la capacité d'imposer un fardeau financier aux entreprises. Ces amendements permettent à l'ASFC d'obliger les importateurs à directement garantir des importations pour lesquelles aucune somme n'a encore été versée à la frontière. Aujourd'hui, des fournisseurs de services, plus précisément des courtiers en douanes, s'en chargent, ce qui ne sera éventuellement plus possible. En outre, les importateurs devront consigner une garantie financière applicable à la TPS. Ce n'est pas exigé en ce moment, et il n'y a actuellement aucune exigence quant à la consignation d'une garantie applicable à la TPS à l'échelle nationale.

Le gouvernement du Canada n'a jamais entrepris de projet d'infonuagique de cette ampleur. Il y a de nombreux risques inhérents qu'il faut pleinement saisir, puisque le système hébergera des données commerciales canadiennes portant la cote Protégé B. De plus, ce système permettra à l'ASFC d'évaluer les droits et les taxes. À l'heure actuelle, nous effectuons nous-mêmes cette évaluation. C'est donc un autre changement fondamental.

L'ampleur des préoccupations de l'industrie est raisonnable. Ce projet phare est trop risqué pour y inclure les données commerciales les plus sensibles des entreprises canadiennes. Notre sécurité nationale est-elle en péril quand nous transférons toutes nos données sur l'importation cotées Protégé B dans un

sufficient access-control levels, which further adds to the risk profile of being forced to use it.

In these amendments, the CBSA is seeking the ability to prescribe the system that importers will have to use in order for their goods to cross the border. The only other choice they will have is not feasible or desirable.

For many years, we have asked the CBSA to share and discuss legislation and regulatory changes in Bill C-19. CBSA does not share this information nor consult on what is proposed to support this new system change.

We very much appreciate the committee's review here today, and I look forward to answering your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Campbell. Finally, from Livingston International, Ms. Candace Sider. Ms. Sider, the floor is yours whenever you are ready.

Candace Sider, Vice President, Government and Regulatory Affairs, Livingston International: Good afternoon. I would like to start by thanking the chair and all members of the committee for providing us with the opportunity to be here today.

As Canada's largest customs broker, we represent approximately 25% of all goods imported into Canada, across thousands of importers that span a broad range of industry sectors. We have always viewed our relationships with government on both sides of our borders as an active and engaged partnership. We truly value the spirit of collaboration and stakeholder engagement.

You have all heard of the law of unintended consequences, I am sure. Such consequences might not be foreseeable or even immediately observable, and they might be beneficial, harmful or neutral in their impact.

The proposed changes associated with tying liability for duties and taxes to the custom broker, who is the party accounting for the goods for the life of the transaction, will have an adverse impact on the e-commerce stream for casual customers. If the broker elects not to use their business number, there is currently no mechanism for casual customers to obtain their own.

These issues will be particularly problematic, given how our business model has had to rapidly evolve over the last two years. The e-commerce component of our business has grown exponentially due to the COVID pandemic and the way in which

nuage géré par des tiers? Le système ne fournit pas assez de niveaux de contrôle d'accès aux importateurs, ce qui ne fait qu'amplifier les risques associés à son utilisation forcée.

Dans ces amendements, l'ASFC tente d'obtenir le pouvoir nécessaire pour imposer aux importateurs le système qu'ils devront utiliser pour que leur marchandise passe la frontière. Le seul autre choix qui s'offre à eux n'est ni plausible ni désirable.

Pendant de nombreuses années, nous avons demandé à l'ASFC d'échanger avec nous et de discuter des modifications aux textes législatifs qui figurent dans le projet de loi C-19. L'ASFC ne partage pas ces renseignements et ne mène aucune consultation sur ce qui est proposé pour soutenir ce changement de système.

Nous sommes extrêmement reconnaissants au comité de procéder à l'examen en cours. J'ai hâte de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Je vous remercie, madame Campbell. Nous avons enfin Mme Candace Sider, de Livingston International. Madame Sider, allez-y dès que vous serez prête.

Candace Sider, vice-présidente, Affaires gouvernementales et réglementaires, Livingston International : Bonjour. J'aimerais commencer par remercier le président et tous les membres du comité de nous donner l'occasion d'être ici aujourd'hui.

En tant que plus grand courtier en douane du Canada, nous représentons environ 25 % de toutes les marchandises importées au Canada, par l'intermédiaire de milliers d'importateurs qui couvrent un large éventail de secteurs industriels. Nous avons toujours considéré nos relations avec les gouvernements des deux côtés de nos frontières comme un partenariat actif et engagé. Nous attachons beaucoup d'importance à l'esprit de collaboration et à l'engagement des intervenants.

Vous avez tous entendu parler, j'en suis certaine, de la loi des conséquences imprévues. Ces conséquences peuvent ne pas être prévisibles ou même immédiatement observables, et elles peuvent être bénéfiques, nuisibles ou neutres.

Les changements proposés visant à lier la responsabilité des droits et des taxes au courtier en douane — la partie autorisée à faire une déclaration en détail ou provisoire de marchandises pendant toute la durée de la transaction — auront des répercussions négatives sur le flux du commerce électronique pour les clients occasionnels. Si le courtier choisit de ne pas utiliser son numéro d'entreprise, il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant aux clients occasionnels d'obtenir le leur.

Ces questions seront particulièrement problématiques, étant donné que notre modèle d'entreprise a dû évoluer rapidement au cours des deux dernières années. Le volet du commerce électronique de nos activités a connu une croissance

customers utilize the internet to order goods. They have not returned to pre-COVID shopping patterns.

These changes bring an element of greater risk for us as we partner with e-commerce platforms and e-retailers to facilitate the movement of trade for casual customers. In practice, the proposed changes will also mean significantly higher costs for trade and, in many cases, slowing or stalling trade.

We can speculate on what recent events and tribunal decisions might have led to such changes.

Looking forward, and being as constructive as possible, let me just finally add that the central issue of liability for importers of record represents a significant change that has the potential for a negative impact on trade. The casual customers will be harder to track down if there is deemed to be an issue of non-compliance and enforcement action. Liability will not be shared but, rather, assessed 100% to the customs broker. There is no actual definition of the “importer of record” in the Customs Act. However, this amendment cites that the party accounting for the transaction will, in fact, be deemed to be the importer of record, even though they did not own the goods nor were they a party to the transaction; rather, they acted in the capacity of an agent to facilitate trade.

The ultimate result of these changes imposes greater risk for industry at a time when the minimization of risk is vital in addressing cross-border trade and supply-chain challenges.

Our U.S. counterparts have a very different policy as it pertains to the importer of record in the casual stream, as there is no liability imposed to the broker.

As a company who works closely with government and has always taken an active role in the public policy process, we respect and understand the need for cabinet confidence and that these decisions require a deliberative process that cannot be disclosed prior to the tabling. We respect the opportunity to engage in meaningful dialogue with CBSA for the advancement of trade and to ensure compliant practices. However, we have come to understand, simply through actions rather than deeds, that there appears to be a change of posture from CBSA regarding stakeholder engagement. Less collaboration and, indeed, less transparency now characterize our recent working conversations.

exponentielle en raison de la pandémie de COVID et du fait que les clients utilisent Internet pour commander des marchandises. Ils ne sont pas revenus de leurs habitudes d'achat d'avant la COVID.

Ces changements comportent un élément de risque accru pour nous, car nous nous associons à des plateformes de commerce électronique et à des détaillants en ligne afin de faciliter les échanges pour les clients occasionnels. Dans la pratique, les changements proposés se traduiront également par des coûts commerciaux nettement plus élevés et, dans de nombreux cas, par un ralentissement ou un blocage du commerce.

Nous pouvons nous interroger sur les événements récents et les décisions des tribunaux qui ont pu conduire à de tels changements.

En regardant vers l'avenir, et en adoptant une attitude aussi constructive que possible, j'aimerais ajouter enfin que la question centrale de la responsabilité des importateurs officiels représente un changement important qui pourrait nuire au commerce. Les clients occasionnels seront plus difficiles à retracer si l'on estime qu'il y a un problème de non-conformité et qu'une mesure d'exécution s'impose. La responsabilité ne sera pas partagée, mais plutôt attribuée à 100 % au courtier en douane. Il n'y a pas de définition du terme « importateur officiel » dans la Loi sur les douanes. Toutefois, cette modification indique que la partie autorisée à faire une déclaration pour la transaction sera, en fait, considérée comme l'importateur officiel, même si elle n'est pas propriétaire des marchandises et n'est pas partie à la transaction; elle a plutôt agi à titre de mandataire pour faciliter le commerce.

Le résultat final de ces changements accroît donc le risque pour l'industrie à un moment où la minimisation du risque est essentielle pour relever les défis du commerce transfrontalier et de la chaîne d'approvisionnement.

Nos homologues américains ont une politique très différente en ce qui concerne l'importateur officiel dans le volet occasionnel, car aucune responsabilité n'est imposée au courtier.

En tant qu'entreprise qui travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et qui a toujours joué un rôle actif dans le processus d'élaboration des politiques publiques, nous respectons et comprenons le besoin d'assurer la confidentialité des documents confidentiels du Cabinet et le fait que les décisions nécessitent un processus de délibération qui ne peut être divulgué avant le dépôt. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité d'entamer un dialogue constructif avec l'ASFC, l'Agence des services frontaliers du Canada, pour promouvoir le commerce et adopter des pratiques respectueuses de la loi. Cependant, nous nous sommes rendu compte, par des agissements plutôt que des actions, qu'il semble y avoir un

At this juncture, why introduce undue risk upon this industry when we should be working collaboratively together to facilitate improved legitimate trade?

I would be happy to take your questions about our concerns around perceived shared liabilities and speak in more detail about how we view the impact on Livingston and our industry. Thank you once again for your time this afternoon.

The Chair: Thank you, Ms. Sider and to all of you, for your helpful presentations. We're now going to questions. Time is tight, and we have a long list of those wanting to draw more from you. Therefore, I am going to restrict the questions and answers to three minutes at this time. Again, colleagues, I ask that you identify to which witness your question is directed and keep your questions succinct in an effort to allow as many interventions as possible. The shorter the question, the longer the answer.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Latimer. We know that combating contraband by means other than dry cells is not easy. Would you have any positive suggestions that could be accepted by the inmates and that would lead to the same result, namely the discovery of prohibited items? We cannot close our eyes to these situations that are potentially dangerous for the other inmates and also for the prison staff.

[English]

Ms. Latimer: Thank you, Senator Dagenais.

It would be beneficial if prisoners were given the option for a body scan. That would be the same type of mechanism that many of us pass through when we go through airports. It shows almost immediately if there is something hidden on or in the person. That should be a precondition to their being placed; there would have to be something showing on that scan for them to be placed in a dry cell. Then, once it is known there is something there, they should be given options to produce that.

I think that would make a world of difference.

The Chair: Do you want to add anything, Ms. Coyle? You may make a brief addition, if you wish.

changement de position de la part de l'ASFC concernant l'engagement des intervenants. Nos récentes conversations de travail sont maintenant caractérisées par moins de collaboration et, en fait, moins de transparence.

Dans les circonstances actuelles, pourquoi faire courir des risques indus à cette industrie alors que nous devrions travailler ensemble pour faciliter l'amélioration du commerce légitime?

Je serai heureuse de répondre à vos questions sur nos préoccupations liées à la perception de responsabilités partagées et de vous expliquer plus en détail notre point de vue sur les répercussions de ce projet de loi sur Livingston et notre industrie. Je vous remercie encore une fois du temps que vous m'avez accordé cet après-midi.

Le président : Je vous remercie, madame Sider, et je remercie tous les témoins de leurs exposés très utiles. Nous allons maintenant passer aux questions. Nous avons peu de temps et une longue liste de sénateurs qui veulent en savoir plus. Je vais donc limiter le temps pour les questions et les réponses à trois minutes pour le moment. Chers collègues, je vous demande encore une fois de mentionner à qui s'adressent vos questions et d'être brefs pour permettre le plus grand nombre d'interventions possible. Moins de temps pour la question veut dire plus de temps pour la réponse.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Latimer. On sait que lutter contre la contrebande d'objets interdits par d'autres moyens que les cellules nues n'est pas facile. Auriez-vous des suggestions positives qui pourraient être acceptées par les détenus et qui mèneraient au même résultat, soit la découverte d'objets interdits? On ne peut quand même pas fermer les yeux sur ces situations qui peuvent être dangereuses pour les autres détenus et aussi pour le personnel carcéral.

[Traduction]

Mme Latimer : Je vous remercie, sénateur Dagenais.

Il serait bon que les prisonniers puissent opter pour un balayage, ou scan, corporel. Il s'agit du même type d'appareil qu'on trouve dans les aéroports et dans lequel nous passons avant de prendre l'avion. On peut voir presque instantanément si une personne cache quelque chose sur elle ou dans une de ses cavités. Il devrait s'agir d'une condition préalable à leur placement. Le balayage devrait révéler la présence de quelque chose avant qu'il puisse être placé dans une cellule nue. Puis, une fois qu'on sait que le détenu cache quelque chose, on devrait lui offrir des options pour l'expulser.

Je pense que cela ferait une grande différence.

Le président : Madame Coyle, aimeriez-vous ajouter quelque chose? Vous pouvez ajouter quelque chose rapidement, si vous le souhaitez.

Ms. Coyle: Yes, thank you so much. I just wanted to say that I agree very much with what Catherine Latimer has said. We have proposed language that we could send to you if you are interested in seeing the amendments that we would recommend.

In speaking with people who are in prison, as dry cells is an egregious form of punishment, they would prefer the option to consent to a body scan or an X-ray if that were possible.

Senator Richards: Once again, Senator Dagenais beat me to it, but I would say very quickly that I agree that dry cells are pretty horrendous. As Sophocles said, sometimes justice is no longer just.

As Senator Dagenais said, there is still a problem, and we cannot blind ourselves to it. Ms. Latimer, do you think those methods you mentioned would have the performance that the guards and the authorities in prison would want or would other methods be available?

Ms. Latimer: I think it would be an excellent place to start. I also think there should be a legislated cap on the amount of time people spend in the dry cells, and there should be options for them to be released earlier than the 72 hours on the conditions that I identified. I think that would make a world of difference.

If you could make them a little more hygienic, that would be a real plus as well.

Senator Richards: Thanks. That's it. I will yield the rest of my time.

Senator Boehm: This question is for Ms. Campbell. Ms. Sider may wish to comment on it as well. You probably heard my exchange with Mr. Band in the last panel.

My impression from listening to both of you is that the consultative process with CBSA is wanting on customs measures and how to simplify them. Based on my experience in government, there is always a tendency to reinvent the wheel, whether through a change in government or a change in senior management. That is why I asked about what is being learned in other jurisdictions.

Ms. Campbell, you talked about assumptions and intentions not necessarily lining up with the stakeholder community, and you talked about the use of the icloud and third parties.

What do you think could be done concretely to improve the consultative environment?

Ms. Campbell: Thank you very much for that great question.

Mme Coyle : Oui, je vous remercie beaucoup. Je veux simplement dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Catherine Latimer. Nous pouvons vous faire parvenir le libellé que nous avons préparé si vous souhaitez prendre connaissance de nos recommandations d'amendement.

Comme les cellules nues sont une forme de punition scandaleuse, les détenus à qui j'ai parlé préféreraient avoir l'option de consentir à un balayage corporel ou à une radiographie si c'était une possibilité.

Le sénateur Richards : Encore une fois, le sénateur Dagenais a été plus rapide que moi, mais je vais dire rapidement que j'approuve l'idée que les cellules nues sont scandaleuses. Comme l'affirmait Sophocle, la justice n'est pas toujours juste.

Comme le sénateur Dagenais l'a mentionné, le problème demeure et nous ne pouvons pas fermer les yeux. Madame Latimer, croyez-vous que les méthodes dont vous avez parlé donneraient les résultats espérés par les gardiens et les autorités carcérales, ou y aurait-il d'autres méthodes disponibles?

Mme Latimer : Je pense que ce serait un très bon début. Je pense aussi qu'il faudrait prévoir dans la loi une période de temps limite qu'un détenu peut passer dans une cellule nue, et on devrait leur offrir des options pour sortir avant les 72 heures aux conditions que j'ai mentionnées. Je pense que cela ferait toute une différence.

Si on pouvait rendre les cellules nues plus hygiéniques, ce serait un gros avantage également.

Le sénateur Richards : Je vous remercie. J'ai terminé et je vais céder le reste de mon temps.

Le sénateur Boehm : Ma question s'adresse à Mme Campbell. Mme Sider pourrait aussi souhaiter intervenir. Vous avez sans doute entendu les échanges que j'ai eus avec M. Band dans le groupe de témoins précédent.

En vous écoutant toutes les deux, j'ai l'impression que le processus de consultation avec l'ASFC sur les mesures aux douanes et sur leur simplification laisse à désirer. Si je me fie à mon expérience au sein du gouvernement, on a toujours tendance à réinventer la roue, que cela passe par un changement de gouvernement ou dans la haute direction. C'est la raison pour laquelle je m'informe des leçons apprises ailleurs.

Madame Campbell, vous avez parlé des postulats et des intentions qui ne conviennent pas nécessairement à la communauté des intervenants, et vous avez parlé de l'utilisation du iCloud et de tierces parties.

D'après vous, qu'est-ce qui pourrait être fait concrètement pour améliorer les consultations?

Mme Campbell : Je vous remercie beaucoup de cette excellente question.

I think that there are a few things. One is — as maybe we've heard today and perhaps we were approaching it from the position initially — the idea that the border was broken and it was all this paper. But I have to be honest with you, we've been pretty automated for a long time. We were hoping that this next level of transformation would just pick up those pieces that are paper, because there are some still. They need to be automated. There is no question about that.

We ended up finding a couple of reasons. One is that, at the time, there was a lot of change of leadership at CBSA and also a mass exodus of professionals who had been managing systems implementation for many decades.

At that point in time, a decision was made — right or wrong — to outsource this initiative. So in actual fact, we have private-sector members, specifically Deloitte and Accenture, plus the decision was made to put all of this information into the Amazon cloud, AWS. So right off of the bat, we're dealing with all-new systems infrastructure that the government writ large has not dealt with on this scale, and private sector is also trying to figure it out.

Because these folks also came to the table not really understanding the border, there was, in my opinion, a lapse in terms of how we facilitated our understanding of the border. There was also a layering on of mandates of what they thought was the most efficient way to address it. So I think it was the perfect storm that has led us to this moment.

In addition to that, the world has changed even since that decision was made five years ago. At the time, we were very interested in starting to move towards the cloud. However, we have learned a lot even in the last three years, and we now know that nefarious actors in rogue states are targeting this kind of information.

Senator Boehm: Would you agree that we're looking at more than just the border? The government has indicated that it wants to get into trade differentiation much more seriously. We're looking at several borders here, and we're looking at several different means and things that we could learn from other countries, I'm assuming.

Ms. Campbell: Yes, I would agree. I have to be honest with you, I have personally worked directly with the U.S. Customs and Border Protection, and I sat as a foreign national, actually, on some of their committees. Their approach is much different. They definitely see trade as partners and work towards creating solutions together, and we have a lot to learn that way. We do not have that same approach here in this country right now.

Je pense qu'il y a plusieurs choses. On a sans doute dit aujourd'hui qu'on abordait la question en partant du principe que les problèmes à la frontière étaient dus aux documents papier. Je dois vous dire honnêtement que nous sommes très informatisés depuis longtemps. Nous espérions que la prochaine étape de la transformation consisterait simplement à finir d'éliminer le papier, car il en reste encore. Il ne fait aucun doute que cela doit être informatisé.

Nous avons fini par trouver quelques raisons, notamment le fait que, à l'époque, il y avait beaucoup de mouvement de personnel à la direction de l'ASFC, de même qu'un exode de professionnels qui géraient la mise en place des systèmes depuis de nombreuses décennies.

À ce moment-là, la décision — bonne ou mauvaise — a été prise de sous-traiter cette initiative. Concrètement, donc, nous avons des gens du secteur privé, plus précisément Deloitte et Accenture, et la décision a été prise de stocker toute l'information dans le nuage d'Amazon, le AWS. Tout de suite en partant, nous avons donc de tout nouveaux systèmes que le gouvernement n'a jamais utilisés à une si grande échelle, et un secteur privé qui essaie aussi de s'y retrouver.

Comme ces gens sont arrivés à la table sans comprendre vraiment la frontière, il y a eu, à mon point de vue, un manquement pour favoriser notre compréhension commune. Il y a eu aussi une série de mandats à propos de ce qu'ils pensaient être la meilleure façon de régler le problème. Je crois donc que c'était la tempête parfaite qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui.

De plus, la décision a été prise il y a cinq ans et le monde a changé depuis. À ce moment, nous étions partants pour commencer la transition vers le nuage. Toutefois, nous avons beaucoup appris au cours des trois dernières années, et nous savons maintenant que des acteurs mal intentionnés dans des États voyous ciblent ce genre d'information.

Le sénateur Boehm : Seriez-vous d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas seulement de la frontière? Le gouvernement a mentionné vouloir s'engager dans la différenciation commerciale beaucoup plus sérieusement. On parle ici de plusieurs frontières, et je présume que nous examinons divers moyens et éléments dans divers pays dont nous pourrions nous inspirer.

Mme Campbell : Oui, je suis d'accord. Je dois être honnête avec vous et vous dire que j'ai travaillé directement avec la U.S. Customs and Border Protection, et j'ai siégé en tant que ressortissante étrangère à certains de leurs comités. Ils ont une approche très différente. Ils voient vraiment les entreprises commerciales comme des partenaires et travaillent avec elles pour créer des solutions, et nous avons beaucoup à apprendre de

Also, they expect businesses and leverage business systems. Our government has made the decision recently — in the last five years — that we're not capable of doing that; therefore, they are taking over the responsibilities of calculating duties and taxes. We are actually the only country in the world that has taken that position. So, again, lots to learn here and lots of changes that definitely will impact us in the short and long term if we are continuing down this path.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Jaffer: Thank you to all of the witnesses. My question is to Ms. Coyle and Ms. Latimer. Before I say anything, I want to say to both of you that I truly respect what you do. Ms. Latimer, I do not know which one of us is going to retire first. We've almost become friends with the many times we have met with each other in different roles.

I said this earlier and I say this again, I had a lot of hope after Bill C-83. What I have observed — and I want both of your opinions, as we only have a short time — is that I heard them say that they are here and so we have to follow it. But that is not what it is about.

To follow this up, I always find that when I am wanting to speak to Black prisoners, the way they are brought in in handcuffs and the way they are treated — I have often asked why they are treated differently, and they say, “You don't understand. They are dangerous.” I meet with both, Black and White, and they are brought in differently, and they are treated differently. Is that just my lens, or can you both give me your observations on both of those things? Thank you. I will start with Ms. Latimer.

Ms. Latimer: Sure. I think the data is pretty clear. If you look at the recidivism rates of Black prisoners, they are quite low, but they retain high levels of security, and it is very slow for them to actually get parole and release. I think there are some significant cultural misunderstandings. What one Black prisoner said to me was, “They are trying to rehabilitate me to fit into a White, middle-class urban or suburban environment. That is not where I'm from, and that's not where I am going. They do not understand, you know, what our culture is about and what is or isn't a risky behaviour in our culture.”

I think lots of cultural work still needs to be done. The results wouldn't bear it out, but I think there is greater sensitivity, maybe, to the Indigenous people and their cultural issues. I think that when you are looking at the various other sub-populations,

cette façon de procéder. Nous n'avons pas la même approche au pays à l'heure actuelle.

De plus, ils s'attendent à ce que les entreprises participent et tirent parti des systèmes commerciaux. Le gouvernement a décidé dernièrement — au cours des cinq dernières années — que nous ne sommes pas en mesure de le faire; il se charge donc du calcul des droits et des taxes. Nous sommes en fait le seul pays dans le monde à avoir adopté ce point de vue. Donc, encore une fois, il y a beaucoup à apprendre ici et beaucoup de changements qui vont avoir une incidence sur nous à court et à long terme si nous continuons d'emprunter cette voie.

Le sénateur Boehm : Je vous remercie.

La sénatrice Jaffer : Je remercie tous les témoins d'être avec nous. Ma question s'adresse à Mme Coyle et à Mme Latimer. Avant de dire quoi que ce soit, je veux vous dire que je respecte beaucoup ce que vous faites. Madame Latimer, je ne sais pas qui de nous deux prendra sa retraite en premier. À force de nous rencontrer si souvent dans divers rôles, nous sommes presque devenues des amies.

Je l'ai mentionné plus tôt et je le répète, j'avais fondé beaucoup d'espoir sur le projet de loi C-83. Ce que j'ai remarqué — je veux avoir votre opinion à toutes les deux dans le peu de temps que nous avons —, ce que je leur ai entendu dire c'est que les règles sont là et qu'il faut les suivre. Toutefois, ce n'est pas ce dont il est question.

Quand je veux parler à des prisonniers noirs, je remarque toujours qu'ils sont amenés menottés et traités d'une façon différente, et j'ai souvent demandé pourquoi il en était ainsi et on m'a répondu que je ne comprenais pas, qu'ils étaient dangereux. Je rencontre les deux, des prisonniers blancs et des prisonniers noirs, et ils sont traités différemment. Est-ce seulement ma façon de voir les choses? Pourriez-vous toutes les deux me dire ce que vous en pensez? Je vous remercie. Je vais commencer par Mme Latimer.

Mme Latimer : Bien sûr. Je crois que les données sont assez claires. Quand on regarde les taux de récidive chez les prisonniers noirs, ces taux sont très bas, mais ils sont placés dans des établissements à haut niveau de sécurité, et il leur faut beaucoup de temps pour obtenir leur libération conditionnelle et leur mise en liberté. Je pense qu'il y a beaucoup de malentendus culturels. Un prisonnier noir m'a déjà dit qu'on tentait de le réadapter pour qu'il cadre dans un environnement urbain ou suburbain de Blancs de la classe moyenne et que ce n'était pas le milieu d'où il venait et où il allait retourner. Il disait qu'on ne comprenait pas sa culture et ce qui constitue un comportement à risque dans cette culture.

Je pense qu'il reste encore beaucoup à faire du côté culturel. Il n'y a sans doute pas de données pour le confirmer, mais je pense qu'on est beaucoup plus sensible aux enjeux culturels concernant les peuples autochtones. Quand on regarde les autres sous-

there is an absence of understanding at the correctional level as to what is really a risk and what isn't.

Senator Jaffer: And what about after Bill C-83?

Ms. Latimer: Terrible. We were told that this would be the end of solitary confinement. If anything, there is more solitary confinement as it is defined by the United Nations in the Canadian federal prison system than there was before Bill C-83. So winning the administrative segregation battle was a Pyrrhic victory for sure, and we need to keep on pursuing that.

Ms. Coyle: Do I have time to answer, chair?

The Chair: Very briefly. Yes, please do.

Ms. Coyle: Okay, certainly. I look forward to also getting to know you, Senator Jaffer. I have to say that I came onboard in this organization in early 2020 after Bill C-83 had been passed — just after the structured intervention units had been implemented. The SIUs are the old administrative segregation units. They are exactly the same. They may have painted them, they may have put up a new name, but it looks exactly the same. The practices continue and were especially egregious during COVID-19.

I have a question about dry cells — which is an egregious form of solitary confinement — in particular. This question relates to the assumption we're making around security being enhanced by the presence of dry cells. Has the Correctional Service of Canada been required to provide data that dry cells actually increase the safety of people in the prisons? Because if they haven't, why are we making assumptions that it continues to benefit the prison in terms of safety and security? I would argue that it doesn't, and it makes it worse.

The Chair: My guess is we will be hearing more from you before we close.

Senator M. Deacon: Thank you very much to our witnesses for being here this afternoon. My question is for both Ms. Coyle and Ms. Latimer. You both suggest that prisoners receive body scans before being sent to a dry cell. There's a piece I'm still missing. I'm going to read a briefing note quickly, then ask a question.

Section 51(3) of the CCRA would also be amended to maintain the ability of the institutional head to authorize the use of an X-ray machine . . . if the consent of the inmate and of a qualified medical practitioner is obtained.

populations, je pense qu'on ne comprend pas dans les établissements correctionnels ce qui constitue un risque et ce qui n'en constitue pas un.

La sénatrice Jaffer : Quelle est la situation après le projet de loi C-83?

Mme Latimer : C'est terrible. On nous avait dit que ce serait la fin de l'isolement cellulaire. En fait, il y a plus d'isolement cellulaire, tel que défini par les Nations unies, dans le système carcéral canadien actuel qu'avant le projet de loi C-83. La bataille concernant l'isolement préventif a abouti, assurément, à une victoire à la Pyrrhus, et il faut donc continuer à se battre.

Mme Coyle : Reste-t-il du temps pour que je réponde, monsieur le président?

Le président : Oui, mais soyez très brève, s'il vous plaît.

Mme Coyle : D'accord, bien sûr. J'ai hâte aussi de mieux vous connaître, sénatrice Jaffer. Je dois dire que je me suis jointe à l'organisation au début 2020, après l'adoption du projet de loi C-83 — et juste après la mise en place des unités d'intervention structurées. Ces unités sont les anciennes unités d'isolement. Ce sont exactement les mêmes. On peut les avoir repeintes, les avoir rebaptisées, mais rien n'a changé. Les pratiques se poursuivent et ont été particulièrement graves pendant la COVID-19.

J'ai une question au sujet des cellules nues, une forme d'isolement cellulaire scandaleuse. On présume qu'elles accroissent la sécurité dans les prisons, mais a-t-on demandé à Service correctionnel Canada de fournir des données qui prouvent que c'est le cas? S'il ne l'a pas fait, alors pourquoi présume-t-on encore que cela accroît la sécurité? Je dirais que ce n'est pas le cas, et que cela empire même la situation.

Le président : Je crois que vous allez nous en dire plus avant la fin.

La sénatrice M. Deacon : Je remercie nos témoins d'être avec nous cet après-midi. Ma question s'adresse à Mme Coyle et à Mme Latimer. Vous avez toutes les deux proposé que l'on procède à un balayage corporel des prisonniers avant qu'ils soient envoyés dans une cellule nue. Il y a un élément que je ne comprends toujours pas. Je vais lire rapidement une note d'information avant de poser une question.

Le paragraphe 51(3) de la LSCMLC serait aussi modifié afin de conserver l'option pour un directeur d'établissement d'autoriser, avec le consentement écrit du détenu et le consentement d'un médecin compétent, la prise de radiographies [...]

I hope you can clear this up for me. Is there a strength to an airport-style body scan that an X-ray wouldn't present? Would prisoners be more willing to consent to the body scan over an X-ray?

Ms. Latimer: The body scanners are less expensive. They don't require a specialized technician and don't require prisoners to be transported to a local hospital to have it. You have much greater efficiencies if you have body scanners in the prisons. I understand a lot of provincial prisons have them. There is no reason they can't be in the federal prisons. It would save a lot of grief for a lot of prisoners.

Ms. Coyle: That's exactly right. Senator Deacon, if it is helpful at all, we do have some language that we have added that we can propose as an amendment that would include the use of the words "body scanner" and "X-ray" that we can forward along to you if you have an interest.

Senator M. Deacon: Thank you for that.

Obviously, you're not fans of the dry cells. I'm just wondering if there are any international jurisdictions you could highlight that you feel might have a balance that's a little more agreeable to yourselves.

Ms. Coyle: There have been some studies done of the use of body scanners in the U.K., for example, and other jurisdictions. I don't know if I would point to them as best practices, but this is an opportunity for us as a country to lead the way. We pride ourselves on being a country that has humane corrections, which, obviously, Ms. Latimer and I take exception to. This could be one way we could live up to that reputation we hope to uphold.

The Chair: Thank you very much.

Senator Dalphond: My question is for Ms. Latimer and Ms. Coyle. Do you consider the new section 51(3) — the use of X-ray — as an improvement? Because it's part of the budget implementation bill, it's difficult to amend, but I understand it doesn't go far enough.

I was appalled to read in the judgment of the Nova Scotia Supreme Court that on May 12, 10 days before final liberation, Ms. Adams asked for an X-ray and was denied access to it by the doctor, because he felt she was not providing informed consent.

I understand that section 51(3) is not enough. What you would like is the absolute right of the inmate to ask for it and from

J'espère que vous pourrez m'éclairer à ce sujet. Est-ce qu'un balayage corporel du type qui se fait à l'aéroport présente un avantage par rapport à une radiographie? Les prisonniers seraient-ils plus enclins à consentir à un balayage corporel qu'à une radiographie?

Mme Latimer : Les scanners corporels coûtent moins cher. Ils ne nécessitent pas l'intervention d'un technicien spécialisé et ne requièrent pas le transport des détenus vers un hôpital local. Le fait de disposer de scanners corporels dans les prisons permet de réaliser des gains d'efficacité importants. Je crois savoir qu'un grand nombre de prisons provinciales en sont dotées. Rien ne nous empêche d'en installer dans les prisons fédérales. Nous pourrions ainsi épargner bien des désagréments à un grand nombre de détenus.

Mme Coyle : C'est tout à fait exact. Sénatrice Deacon, au cas où cela vous serait utile, et si vous le souhaitez, nous pourrions vous communiquer un texte que nous avons ajouté et que nous pourrions proposer comme amendement, qui inclut les mots « scanner corporel » et « radiographie ».

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie.

Vous n'êtes manifestement pas favorables aux cellules nues. Pourriez-vous nous parler d'autres administrations internationales qui présentent, selon vous, un équilibre un peu plus satisfaisant?

Mme Coyle : Des études ont été réalisées sur l'utilisation des scanners corporels au Royaume-Uni, par exemple, et dans d'autres pays. Je ne sais pas si je qualifierais ces pratiques d'exemplaires, mais notre pays a ici une occasion de faire figure de pionnier. Nous nous targuons d'être un pays qui offre des services correctionnels humains, ce que, bien sûr, Mme Latimer et moi-même contestons. Nous pourrions ainsi nous montrer à la hauteur de cette réputation que nous espérons maintenir.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse à Mme Latimer et à Mme Coyle. Selon vous, le nouvel article 51(3) — Radiographies — constitue-t-il une amélioration? Étant donné qu'il fait partie du projet de loi d'exécution du budget, il est difficile de le modifier, mais je crois comprendre qu'il ne va pas assez loin.

J'ai été consterné de lire dans l'arrêt rendu par la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse que le 12 mai, soit 10 jours avant sa libération définitive, Mme Adams a demandé une radiographie et que le médecin la lui a refusée, car il estimait qu'elle ne donnait pas un consentement éclairé.

Je comprends que l'article 51(3) n'est pas suffisant. Vous souhaitez que le détenu ait le droit absolu de demander un

there, the obligation to provide the body scan or X-ray. Do you still consider that section 51(3) is an improvement?

Ms. Coyle: The issue with Ms. Adams was that she was in, as you would have read in the decision, this horrific Catch-22 where she had consented to the X-ray, but because she was still caught between having an X-ray or continuing to be in a dry cell, the doctor at the local hospital felt that it was unethical to provide that X-ray. If an X-ray is not available in the prison, we were hoping to amend it to include the body scanners, because there is availability within the provincial system already, and the legislation provides for it. As Ms. Latimer mentioned, it doesn't require a special technician to read it. That would hopefully prevent this happening in the future.

Senator Smith: For Ms. Campbell and Ms. Sider, it appears that much change has taken place with the border administration since 2017. I'm just wondering, because you had some comments about whether the change had been good, if there were two things you could suggest that would improve relationships with third party businesses, what would they be?

Ms. Campbell: I would suggest a shared agenda. Right now, because of a worldwide World Trade Organization agreement, we are required to have a national facilitation body, which we have had for 30 years. However, what really has changed in my mind in probably the last 10 years, as we have gone from the world's tenth best ranking in the world — now down to the 51 slot, is that we lost the shared agenda. I've been around the table for 30 years, and we had two solid strategic plans, but we haven't seen one for over a decade. I feel one of the best things to say would be, "Let's have a shared agenda, a strategic vision." We see that on the U.S. side but not in Canada. We haven't seen it in a long time.

We are also behind the eight ball just in keeping up with trends. Ms. Sider already talked about that. Regarding the e-commerce trend, business has been desperately trying to have conversations with CBSA, about how we can adapt to that. Forced labour is another one we are trying desperately to have conversations about. Those would be my two recommendations.

Ms. Sider: I would agree with what Ms. Campbell has suggested in terms of posturing and this shared agenda. It is critical for us in industry to be able to have a documented vision and footprint in terms of where CBSA is going, as well as to know how we can focus and share that agenda. We talked a little

scanneur corporel ou une radiographie et qu'à partir de là, on soit tenu de les fournir. Estimez-vous encore que l'article 51(3) constitue une amélioration?

Mme Coyle : Le problème, dans le cas de Mme Adams, est qu'elle se trouvait, comme vous l'avez lu dans la décision, dans une situation réellement sans issue, dans laquelle elle avait consenti à la radiographie, mais, parce qu'elle était toujours prise entre la radiographie et le fait de demeurer dans la cellule nue, le médecin de l'hôpital local a estimé qu'il serait contraire à l'éthique de lui fournir cette radiographie. Si une radiographie ne peut être effectuée dans la prison, nous espérons modifier le projet de loi pour y inclure les scanners corporels, car le système provincial offre déjà cette possibilité, et la loi le permet. Comme l'a mentionné Mme Latimer, il n'est pas nécessaire de faire appel à un technicien particulier pour lire les scanners corporels. Nous espérons ainsi empêcher ce genre de situation de se produire à l'avenir.

Le sénateur Smith : Selon Mme Campbell et Mme Sider, il semble que beaucoup de changements aient été apportés à l'administration frontalière depuis 2017. Étant donné que vous avez formulé quelques commentaires sur la pertinence de ces changements, pourriez-vous nous suggérer deux mesures susceptibles d'améliorer les relations avec les entreprises tierces?

Mme Campbell : Je suggère un programme commun. Actuellement, en raison d'un accord mondial de l'Organisation mondiale du commerce, nous sommes tenus de disposer d'un organisme national de coordination, ce qui est le cas depuis 30 ans. Cependant, ce qui a à mon avis réellement changé au cours de la dernière décennie, alors que nous sommes passés du dixième rang mondial... et maintenant au 51^e rang, est que nous avons perdu le programme commun. Je siége à cette table depuis 30 ans, et nous avons établi deux plans stratégiques solides, mais cela fait 10 ans que nous n'en avons plus. Je pense que l'une des meilleures choses à dire serait : « Établissons un programme commun, une vision stratégique. » C'est ce que font les États-Unis, mais pas le Canada. Cela fait longtemps que nous ne l'avons pas fait.

Nous sommes également à la traîne pour ce qui est de suivre les tendances. Mme Sider en a déjà parlé. Les entreprises ont désespérément essayé de dialoguer avec l'ASFC pour savoir comment s'adapter à la tendance du commerce électronique. Le travail forcé est un autre thème sur lequel nous essayons désespérément de tenir des discussions. Voilà mes deux recommandations.

Mme Sider : Je suis d'accord avec ce qu'a suggéré Mme Campbell au sujet du positionnement et du programme commun. Il est essentiel pour nous, au sein de l'industrie, de disposer d'une vision et d'une empreinte documentées de l'orientation de l'ASFC, et de savoir comment nous pouvons

about transparency. It is critical at this juncture to have that openness and transparency and to work together.

Senator Smith: Wow. Thank you. It seems a bit shocking. Is there a way that leadership can be motivated to step up?

Ms. Campbell: With anything, whether it is the private or public sector, tone at the top is important. If the tone at the top is that we have a collaborative and respectful relationship and we see the benefit of each other in creating the best outcomes, that would certainly be a recommendation. Another big recommendation, which I know U.S. Customs and Border Protection would wholeheartedly support and help us with, is to take a look at what they do, how they communicate and work with their business community, because you would be shocked to see the difference. There are a lot of great lessons to learn there that we can leverage and perhaps have their leadership to help us.

Senator Smith: Thank you, witnesses.

Senator Yussuff: To the two witnesses from the John Howard Society of Canada, and the witnesses from the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, thank you very much for your presentations.

Body scanners are used at airports to keep us safe and to make sure folks are not taking harmful materials with them when they go through airport security. I'm interested if both of you could submit to the committee your recommendations to aid the argument you have made. I do find it quite challenging to understand why that's not part of our remedial way of dealing with prisoners. Thank you so much for being here.

Ms. Latimer: I'm sure both of us would be keen to support whatever arguments might be helpful to you. Thank you.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Sider. Ms. Sider, we know that procurement is difficult for many Canadian companies that depend on products from abroad. It seems to have become a necessity, and many complain, in particular, about the delays in Canadian ports to obtain these goods.

I see that Livingston is established in several countries. Could the Government of Canada invest more in improving and speeding up the trade verification of customs services? If so, could you give us an example of a country?

concentrer et partager ce programme. Nous avons parlé un peu de transparence. Il est essentiel à ce stade de faire preuve d'ouverture et de transparence, et de travailler ensemble.

Le sénateur Smith : Ouah. Merci. Ce que vous dites semble un peu choquant. Existe-t-il un moyen de motiver les dirigeants à s'engager?

Mme Campbell : Dans tous les cas, qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public, le ton au sommet est important. Si la direction estime que notre relation est fondée sur la collaboration et le respect, et que nous constatons les avantages que chacun peut tirer de la création de résultats optimaux, cela constituerait certainement l'une de mes recommandations. Une autre recommandation importante, et je sais que le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis l'appuierait de tout cœur et nous aiderait à la mettre en œuvre, serait d'observer ce qu'ils font et comment ils communiquent et travaillent avec leur communauté d'affaires, car vous seriez très étonnés de constater la différence. Nous pourrions en tirer de nombreux enseignements et peut-être bénéficier de leur leadership.

Le sénateur Smith : Je remercie nos témoins.

Le sénateur Yussuff : Merci énormément aux deux témoins de la Société John Howard du Canada et de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry pour leurs présentations.

Les scanners corporels sont utilisés dans les aéroports pour assurer notre sécurité et pour veiller à ce que les gens n'emportent pas de substances nocives lorsqu'ils passent la sécurité de l'aéroport. J'aimerais que vous soumettiez toutes les deux au comité vos recommandations pour étayer l'argument que vous avez avancé. Je trouve qu'il est assez difficile de comprendre pourquoi cela ne fait pas partie de nos mesures correctives à l'égard des détenus. Merci beaucoup de votre présence.

Mme Latimer : Je suis certaine que nous serions toutes deux disposées à soutenir tous les arguments qui pourraient vous être utiles. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Sider. Madame Sider, on sait que l'approvisionnement est difficile pour plusieurs entreprises canadiennes qui dépendent de produits en provenance de l'étranger. Cela semble être devenu un passage obligé et plusieurs se plaignent, notamment, des délais dans les ports canadiens pour obtenir ces marchandises.

Je vois que Livingston est établie dans plusieurs pays. Est-ce que le gouvernement du Canada pourrait investir davantage pour améliorer et accélérer la vérification commerciale des services de la douane? Le cas échéant, pourriez-vous nous donner un exemple de pays?

[English]

Ms. Sider: That's a great question. Thank you for that. In the last couple of years, especially once we hit COVID, the dynamics of trade have been very different than the pre-COVID stage. There's been a lot of impact. Kim made mention of that. The B.C. floods and a number of disruptors that have happened to industry have impacted supply chains — cargo not being able to move efficiently from offshore. Take a look at the Port of Long Beach. At one point there were 153 containers sitting out in the water. Now it's down to 53.

We're still talking significant time lags in terms of being able to clear that cargo, get it off-loaded and into the supply chain and into stores. We're all seeing that. We are all experiencing empty store shelves and lack of supplies.

I want to focus on the e-commerce piece because I think that is the piece of the industry sector where volumes have increased exponentially, and they are going to continue on that path. CBSA is implementing a proof of concept. They are testing a new data analytics tool that will help them to better risk assess and ensure health, safety and security, so understanding what is coming into the country prior to its arrival, but that is a way off. It looks like that won't be available until 2023 or 2024. We have a significant gap between now and then in terms of how we manage cargo.

We try to work collaboratively. That relationship is critical from an industry perspective but also the private-public sector in terms of what we need to do to move our agendas along.

In terms of what other countries are doing, there are various models. We analyzed about 20 different country models in preparation for CARM. They are all, I could say, similar but different. The onus is on facilitating trade and moving into an environment that is much more electronic so there is ease and speed in being able to understand what is coming into the country, to be able to risk assess more efficiently and for the collection of revenue, which is always a concern for the industry.

From a broker perspective, we have been collecting revenue on behalf of CBSA for decades. We are the conduit that facilitates trade, collects on behalf of importers and remits payment every month to the receiver general.

[Traduction]

Mme Sider : C'est une excellente question. Ces dernières années, en particulier depuis le début de la COVID, la dynamique des échanges commerciaux est très différente de ce qu'elle était auparavant. Les répercussions ont été importantes. Mme Campbell l'a mentionné. Les inondations en Colombie-Britannique et un certain nombre de perturbations qui sont survenues au sein de l'industrie ont eu un effet sur les chaînes d'approvisionnement — les marchandises ne pouvant pas être transportées efficacement depuis l'étranger. Prenons le cas du port de Long Beach. À un moment donné, on y trouvait 153 conteneurs dans l'eau. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 53.

Les délais de dédouanement, de déchargement et d'introduction dans la chaîne d'approvisionnement et dans les magasins sont encore très longs. Nous le constatons tous. Nous sommes tous confrontés à des étagères de magasins vides et à un manque d'approvisionnement.

Je veux me concentrer sur le commerce électronique parce que je pense que c'est le secteur de l'industrie dans lequel les volumes ont augmenté de façon exponentielle, et ils vont continuer sur cette voie. L'ASFC met en œuvre une validation de principe. Elle teste actuellement un nouvel outil d'analyse des données qui l'aidera à mieux évaluer les risques et à garantir la santé, la sûreté et la sécurité, c'est-à-dire à comprendre quels produits entrent dans le pays avant leur arrivée, mais ce n'est pas pour tout de suite. Il semble que cet outil ne sera pas disponible avant 2023 ou 2024. Il existe un écart important entre aujourd'hui et cette date en ce qui concerne la gestion des marchandises.

Nous essayons de travailler en collaboration. Cette relation est essentielle du point de vue de l'industrie, mais aussi du point de vue des secteurs privé et public, pour déterminer quelles mesures doivent être prises pour faire avancer nos programmes.

En ce qui concerne les mesures prises par les autres pays, il existe plusieurs modèles. Nous avons analysé environ 20 modèles de pays différents en préparation du projet de Gestion des cotisations et des recettes. Ils sont tous, je dirais, semblables, mais différents. Leur but est de faciliter le commerce et d'évoluer vers un environnement beaucoup plus électronique, afin de déterminer facilement et rapidement ce qui entre dans le pays, d'évaluer plus efficacement les risques et de percevoir les recettes, ce qui constitue toujours une préoccupation pour le secteur.

Du point de vue des courtiers, cela fait des décennies que nous percevons des recettes au nom de l'ASFC. Nous sommes l'intermédiaire qui facilite le commerce, perçoit les recettes au nom des importateurs et les verse chaque mois au receveur général.

I'm not quite sure about the erosion of revenue. We have been clear on what needs to transpire to facilitate trade.

The Chair: Thank you very much. This brings us to the end of our panels of witnesses for today. I want to thank you sincerely for sharing with us your wisdom, expertise and experience on these two divisions. It has been very helpful and we have learned a lot about all the issues associated with these divisions. Again, we have had a good balance between the two. I want to thank you all.

Senators, in anticipation of the preparation of the draft report, I ask that you send any observations that you may have to the committee clerk for consideration at the next meeting of the committee. Of course, that extends to our witnesses as well. I think you know that already. Thanks very much.

Ms. Coyle: Thank you so much for having us here today.

The Chair: Thank you.

Senators, you should all have received a copy of the proposed budget for travel in relation to our study on security and defence in the Arctic, including military infrastructure. The budget proposes two fact-finding missions.

Before I provide an overview, I'm going to read the motion that is being suggested so that it is on the table.

Is it agreed that the budget applications for travel to Northern Canada — Nunavut, Iqaluit and Cambridge Bay; Northwest Territories, that is, Yellowknife, Inuvik; and Alaska, Anchorage — for a fact-finding mission and for travel to Colorado Springs, Colorado, for a fact-finding mission, for the fiscal year ending March 31, 2023, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration?

Colleagues, you have the proposed budget in front of you for this travel. As you know, as part of our study of security and defence in the Arctic and in view of the budget process, timing is really important. We are on a tight time frame, so we do need a decision today.

We thought when we launched this study that it was important, and then there was the invasion of Ukraine by Russia, which upped the ante. We have heard the urgency from witnesses and, in particular, those who are familiar with Northern Canada. We know that northern travel is very costly due to logistics, but we

Je ne peux pas vraiment parler de l'érosion des recettes. Nous avons été clairs sur ce qui doit être fait pour faciliter le commerce.

Le président : Merci beaucoup. Sur ce, nous arrivons à la fin de notre discussion avec le groupe de témoins. Je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir partagé avec nous votre sagesse, votre expertise et votre expérience relativement à ces deux sections. Vos témoignages nous ont été très utiles et nous avons beaucoup appris sur tous les enjeux liés à ces sections. Encore une fois, nous avons trouvé un bon équilibre entre les deux. Je tiens à tous vous remercier.

Chers collègues, dans la perspective de la préparation de la version préliminaire du rapport, veuillez envoyer vos observations à la greffière du comité pour qu'elles soient prises en compte lors de la prochaine séance. Bien entendu, cela s'applique également à nos témoins. Je pense que vous le savez déjà. Merci beaucoup.

Mme Coyle : Merci beaucoup de nous avoir reçus aujourd'hui.

Le président : Merci.

Chers collègues, vous devriez tous avoir reçu une copie du budget proposé pour les déplacements liés à notre étude sur la sécurité et la défense dans l'Arctique, qui couvre notamment les infrastructures militaires. Le budget propose deux missions d'étude.

Avant de vous en donner un aperçu, je vais lire la motion proposée pour que vous en preniez connaissance.

Est-il convenu que les demandes de budget de voyage pour des missions d'études dans le Nord du Canada — soit à Iqaluit et Cambridge Bay au Nunavut; à Yellowknife et Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest; et à Anchorage en Alaska — ainsi qu'à Colorado Springs, Colorado, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, soient approuvées et présentées au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration?

Chers collègues, vous avez devant vous le budget proposé pour ces déplacements. Comme vous le savez, dans le cadre de notre étude sur la sécurité et la défense dans l'Arctique et compte tenu du processus budgétaire, le calendrier est très important. Notre calendrier est serré et nous devons donc prendre une décision dès aujourd'hui.

Lorsque nous avons lancé cette étude, nous étions déjà convaincus de son importance, puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en l'a accentuée. Les témoins et, en particulier, ceux qui connaissent bien le Nord du Canada, nous ont fait part de l'urgence de la situation. Nous savons que les déplacements dans

also know that budgets of the scale that we are suggesting have been approved in the past.

You will not be surprised to hear that the majority of the costs come from airfare and charter flights, and we have borne additional costs for the travel portion due to Inuktitut translation services. We've worked hard to reduce the costs as much as we can.

The final thing I'll say is that the northern part of this, which, of course, is the lion's share of it, was very much advised by Senator Anderson, having consulted with Brigadier-General J.P.P. Godbout, Commander of Joint Task Force North, to determine the best possible locations for us. All of those suggestions are included. I'm not going to walk you through them. They are all in the briefing note.

We then added, at the recommendation of Senator Boisvenu, Anchorage, Alaska, to take a look at what is happening on the U.S. side at Joint Base Elmendorf-Richardson.

Activity B, as you know, proposes travel to NORAD headquarters in Colorado Springs.

I will say that, for contrast, we do know there are comparators for northern travel in the past that also reflect the cost of travel. In June 2019 there was a budget of \$349,000 for a trip to northern regions that included some of those we are suggesting. The Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples had a trip in June 2018 for research in the Western Arctic and British Columbia that was costed at \$433,000. We have seen one that involves legislation on Bill C-69 that goes even higher.

This is not an easy place for travel and it is a costly place to travel. The majority of us thought it was important, given the urgency, to look as broadly as we can to inform our study as deeply as we can. The motion is before you. Are there any questions or is there any discussion?

Senator Boehm: I have a comment on the trip and then another one regarding communications strategy. I don't know if we are going to be discussing both.

On the trip, first of all, I think it is valuable that we do this. I think it will show that the Senate is keeping pace with very important geopolitical issues, which is what this committee is supposed to be doing. I welcome the suggestion by our colleague Senator Boisvenu to include Anchorage, but I would like to raise a question, and, of course, this would also raise additional costs.

le Nord sont très coûteux pour des raisons de logistique, mais nous savons aussi que des budgets de l'ampleur de ceux que nous suggérons ont été approuvés dans le passé.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la majorité des coûts correspond aux billets d'avion et aux vols nolisés, et que nous avons engagé des coûts supplémentaires pour la part des déplacements en raison de la nécessité de recourir à des services de traduction en inuktitut. Nous avons travaillé dur pour réduire les coûts au minimum.

Pour terminer, je dirai que la partie liée au Nord, qui constitue bien entendu la part du lion, a fait l'objet de nombreux conseils de la part de la sénatrice Anderson, qui a consulté le brigadier-général J.P.P. Godbout, commandant de la Force opérationnelle interarmées du Nord, en vue de cerner les meilleurs lieux possible pour nous. Toutes ces suggestions figurent dans le document. Je ne vais pas vous les exposer. Elles sont toutes dans la note d'information.

Nous avons ensuite ajouté, sur la recommandation du sénateur Boisvenu, Anchorage, Alaska, pour examiner ce qui se passe du côté américain de la base interarmées d'Elmendorf-Richardson.

Comme vous le savez, l'activité B propose une visite du quartier général du NORAD à Colorado Springs.

À titre de comparaison, nous savons que dans le passé, des voyages ont été effectués dans le Nord qui reflétaient également le coût de ces déplacements. En juin 2019, nous disposions d'un budget de 349 000 \$ pour un voyage dans les régions du Nord, qui comprenait certaines des activités que nous suggérons. En juin 2018, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a effectué un voyage pour effectuer des recherches dans l'Arctique de l'Ouest et en Colombie-Britannique, dont le coût s'est élevé à 433 000 \$. Il y en a eu un autre qui portait sur le projet de loi C-69 et dont le coût était encore plus élevé.

C'est un endroit où les déplacements sont difficiles et coûteux. La majorité d'entre nous a pensé qu'il était important, étant donné l'urgence, de procéder à un examen aussi large que possible pour approfondir notre étude autant que possible. Vous avez la motion devant vous. Avez-vous des questions ou souhaitez-vous en discuter?

Le sénateur Boehm : J'ai des observations à formuler au sujet du voyage, puis d'autres observations à formuler au sujet de la stratégie de communication. Je ne sais pas si nous allons discuter des deux sujets.

Tout d'abord, en ce qui concerne le voyage, je pense qu'il est utile que nous l'entreprenions. Je crois que cela montrera que le Sénat suit le rythme des questions géopolitiques très importantes, ce que notre comité est censé faire. J'accueille favorablement la suggestion d'inclure Anchorage que notre collègue, le sénateur Boisvenu, a faite, mais j'aimerais soulever une question qui, bien sûr, entraînerait également des coûts supplémentaires.

In the past few years, we have seen greater decentralization on the part of the Kingdom of Denmark to Greenland, and, indeed, the second-last Secretary General of NATO was Danish, so Denmark has taken a great interest, obviously, in northern security as well.

I'm wondering — and Senator Anderson may have a comment on this as well — whether looking at the possibility of making a quick trip to Nuuk, the capital of Greenland, makes sense, or whether that is logistically out of the park in terms of costs. It is not really a suggestion. It is an observation that could be a suggestion.

The Chair: Senator Anderson is not with us right now, unfortunately, but let's ask the question. I think those are important observations, Senator Boehm. We thank you for them.

Senator M. Deacon: I would absolutely agree. My question was, based on some of the latest information we have learned in the last few months, was the inclusion of Greenland a possible point, moving in the opposite direction of Alaska but trying to include some of those parts? I fully support what Senator Boehm is suggesting as a consideration today.

To me it kind of came down to what are we going after; what is it we want to see? The geopolitics of it also is a relationship establishment and relationship-building piece, and I was trying to consider that also at the same time.

The Chair: Thank you. We'll come back to this. We'll close out on it.

Senator Yussuff: First of all, I thank my colleagues for the important work that has been done so far on the budget. Of course, there is no cheaper way to get there. Hitchhiking is not an option. The only way we are going to get to the North is, of course, with the cost.

I think it is critical, given the work we have done so far. The war in Ukraine has changed a lot. Canada, whether it likes it or not, will be, obviously, looking at renewing with NORAD and our sophistication as to how we can better provide our security and North American security, which is top of mind right now.

Secondly, of course, looking at our own sovereignty issue in light of Ukraine, there will be a lot of attention in terms of what the government might produce in their white paper and their review of defence policy. I think we can contribute in a very significant way, obviously, to what the government is thinking,

Ces dernières années, nous avons assisté à une plus grande décentralisation du Royaume du Danemark vers le Groenland et, en fait, l'avant-dernier secrétaire général de l'OTAN était danois, ce qui explique que le Danemark s'intéresse grandement à la sécurité du Nord, lui aussi.

Je me demande — et la sénatrice Anderson a peut-être aussi une observation à formuler à ce sujet — s'il est sensé d'envisager la possibilité de visiter rapidement Nuuk, la capitale du Groenland, ou si cela est trop coûteux d'un point de vue logistique. Il ne s'agit pas vraiment d'une suggestion, mais plutôt d'une observation qui pourrait devenir une suggestion.

Le président : Malheureusement, la sénatrice Anderson n'est pas parmi nous en ce moment, mais posons-lui la question. Je pense que vos observations sont importantes, sénateur Boehm, et nous vous en remercions.

La sénatrice M. Deacon : Je suis tout à fait d'accord. Ma question était la suivante : compte tenu de certaines des dernières informations que nous avons apprises au cours des derniers mois, l'inclusion du Groenland est-elle possible, si nous nous déplaçons dans la direction opposée de l'Alaska tout en essayant d'inclure certaines de ces destinations? J'appuie entièrement l'idée que le sénateur Boehm propose que nous envisagions aujourd'hui.

En ce qui me concerne, cela s'est résumé à ce que nous cherchons à accomplir, à ce que nous voulons voir. Le côté géopolitique de notre mission comporte aussi un élément d'établissement et d'entretien de relations, et j'ai essayé de prendre cela en considération en même temps.

Le président : Merci. Nous réexaminerons cette question plus tard. En fait, nous concluons la séance en parlant de cette question.

Le sénateur Yussuff : Premièrement, je remercie mes collègues du travail important qu'ils ont accompli jusqu'à maintenant en élaborant ce budget. Bien sûr, il n'y a pas de moyen plus économique de se rendre là-bas. L'auto-stop n'est pas une option. La seule façon de se rendre dans le Nord est, bien sûr, d'en assumer le coût.

Je pense que ce voyage est essentiel, compte tenu du travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant. La guerre en Ukraine a énormément changé les choses. Le Canada, qu'il le veuille ou non, cherchera évidemment à renouveler son partenariat avec le NORAD et à renforcer son perfectionnement afin de mieux assurer sa sécurité et celle de l'Amérique du Nord, qui sont au cœur de ses préoccupations en ce moment.

Deuxièmement, si l'on considère notre propre question de souveraineté à la lumière de la situation en Ukraine, ce que le gouvernement pourrait produire dans son livre blanc et son examen de la politique de défense attirera, bien sûr, beaucoup d'attention. Je crois que nous pouvons, évidemment, contribuer

but we will have to get our study concluded in a way to help influence their direction.

The only thought I would make, and this is purely from my perspective, is that as much as I would like to be on the entire journey of the trip, I don't have to be on the entire journey of the trip. I will simply offer that as a way to help mitigate the cost. That's only my perspective.

The Chair: We are together in that space and those inclinations, so thank you.

I'm advised that we likely don't have time to work through the logistics of Greenland. In terms of timing pressures, we have to adopt a budget at this meeting, I understand. This is something we could come back to later. We'll be, obviously, at this well into the fall and likely beyond, given the additional work that we have taken on.

I'm afraid that for today, the budget is what it is, and we have to adopt it as written. With that, and bearing in mind that we can keep Greenland on the table going forward, is it agreed that this budget — Senator Boehm, do you want to come back? Please do.

Senator Boehm: Just very quickly, I think it is entirely reasonable, of course, to proceed, but if we can work out a way, whether it is through cost-cutting measures, as Senator Yussuff and yourself have suggested, by all means. There may be a way to wedge in a quick trip to Nuuk. I just don't know what the logistics are. It seems to me it would make some sense to consider that in the overall picture. I'm with you and the sentiments in terms of moving ahead.

The Chair: Thank you for that, and thank you for your advice. It is a great idea, and I wish we had thought about it earlier. We will make best efforts.

That being said, do I see agreement? I am looking for a show of support. It looks like we are there. Thank you very much. It is supported.

Thank you, senators. This budget is now going to be submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. It will be reviewed by SEBS, the Subcommittee on the Senate Estimates and Committee Budgets at their next meeting.

de manière très significative aux réflexions du gouvernement, mais nous devons conclure notre étude pour pouvoir influencer leur orientation.

La seule chose que je voudrais dire — et c'est strictement mon opinion —, c'est que même si j'aimerais participer au voyage en entier, je ne suis pas obligé de le faire en entier. Je propose simplement cela comme moyen de réduire en partie les coûts. Il s'agit uniquement de mon point de vue.

Le président : Nous partageons cette impression et ses désirs. Je vous remercie donc de les avoir exprimés.

On m'informe que nous n'aurons probablement pas le temps de nous pencher sur la logistique d'une visite du Groenland. En ce qui concerne les contraintes de temps, je crois comprendre que nous devons adopter un budget pendant la séance actuelle. La question du Groenland est un sujet sur lequel nous pourrions revenir plus tard. Il est évident que nous nous pencherons sur cette question pendant une bonne partie de l'automne et probablement après cette période, étant donné le travail supplémentaire que nous avons entrepris.

Pour ce qui est d'aujourd'hui, j'ai bien peur que le budget doive demeurer tel qu'il est et que nous devions l'adopter dans sa forme actuelle. Cela étant dit et en gardant à l'esprit le fait que nous pourrions réexaminer la question du Groenland à l'avenir, est-il convenu que le budget... sénateur Boehm, voulez-vous intervenir de nouveau? Veuillez prendre la parole.

Le sénateur Boehm : Je mentionne très rapidement qu'à mon avis, il est bien sûr tout à fait raisonnable d'aller de l'avant, mais si nous pouvons trouver un moyen d'inclure cette destination, que ce soit en prenant des mesures de réduction des coûts, comme le sénateur Yussuff et vous-même l'avez suggéré ou autrement, n'hésitons pas à le faire. Il y a peut-être un moyen d'insérer dans l'itinéraire une brève visite de Nuuk. Je ne sais pas quelle est la logistique, mais il me semble qu'il serait logique d'envisager ce déplacement dans l'ensemble du tableau. Toutefois, je partage votre avis et le désir d'aller de l'avant.

Le président : Je vous remercie de votre intervention et de vos conseils. Votre idée est excellente, et j'aurais aimé que nous y pensions plus tôt. Nous ferons de notre mieux pour planifier ce voyage.

Cela étant dit, est-ce que j'observe un consentement? Je cherche une preuve de soutien. Il semble que nous soyons parvenus à un accord. Merci beaucoup. Le budget est appuyé.

Merci, chers sénateurs. Le budget va maintenant être présenté au Comité permanent de la régie interne des budgets et de l'administration. Il sera examiné par le sous-comité SEBS, c'est-à-dire le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat et des budgets de comités, au cours de sa prochaine réunion.

This concludes today's meeting. Our next meeting takes place Monday, May 30, 2022, at our usual time of 2 p.m. ET. With that, I wish everyone a good evening.

(The committee adjourned.)

Ceci conclut la réunion d'aujourd'hui. Notre prochaine réunion aura lieu le lundi 30 mai 2022, à l'heure habituelle de 14 heures, heure de l'Est. Sur ce, je souhaite à tous une bonne soirée.

(La séance est levée.)
